

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 27 janvier 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM (S.C.K.T.) Participation de la SICAF

Société anon., fondée le 23 septembre 1927.



HISTORISCHE WERTPAPIERE INDOCHINA

baseportal.de/cgi-bin/baseportal.

Société anonyme au capital de 16.000.000 de francs
divisé en 1.600.000 actions de 100 francs chacune
Statuts déposé chez M^e Baugé, notaire à Saïgon, le 17 septembre 1927
Siège social à Saïgon
À gauche, la signature de [Jules Lionel-Marie](#)

CAMBODGE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1927)

Le 15. février, il a été adjugé à Phnom-Penh 6.000 ha. de terres rouges sis dans la province de Kompong-Thom, district de Barai, villages de Chranieng, Lovéa, Tr-iel, sur mise à prix de 8 piastres l'ha.

Aucun enchérisseur ne s'étant présenté, le terrain est resté au demandeur, M. [Georges] Colin, spécialiste des questions de bois, qui est un des Français connaissant le mieux le Cambodge qu'il parcourt en tous sens depuis près de 30 années.

Nous croyons savoir que M. Colin va créer, avec le concours de M. Jules Berthet et de la Sicaf, la Société des Plantations de Kompong-Thom au capital de 16 ou de 20 millions de francs.

S.A., 23 septembre 1927.

Sociétés nouvelles
(*Cahiers coloniaux*, Marseille, 14 mai 1928)

Société des Caoutchoucs de Kompong-Thom. — Siège social : 93, boulevard de la Somme, Saïgon. Capital : 16 millions de francs divisé en 160.000 actions de 100 francs chacune. Objet : la plantation et la culture de l'hévéa sur un terrain de 6.000 hectares sis circonscription de Kompong-Thom (Cambodge). Administrateurs : MM. Jules-François Berthet, Georges Colin, Léon Deschars, Henri Grand-Dufay ¹, Édouard de Laboulaye ², Camille Lejeune ³, Jules Lionel-Marie, Samuel Ouvrard ⁴, le comte Gaston de Saporta ⁵ et la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance.

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge
(*Bulletin administratif du Cambodge*, février 1929, 249-253)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
Chambris (Ernest)	Dir. de plantation [Caoutchoucs de Kompong-Thom]	Kompong-Thom
Smulders	Employé de plantation	Kompong-Thom

¹ Henri Grand-Dufay (« Henri Dufay »)(1858-1940) : des Comptoirs Dufay & Gigandet, de Marseille.. Voir [encadré](#).

Administrateur de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient à Haïphong en compagnie de MM. Deschars, de l'Air liquide, et Laboulaye, de la Banque de l'Indochine.

² Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés, dont la SICAF et plusieurs de ses filiales. Voir [notice](#).

³ Camille Lejeune (1881-1960) : administrateur des services civils de l'Indochine (1906-1919), reconverti dans les affaires. Notamment directeur de la Cie nosybéenne d'industries agricoles. Voir [encadré](#).

⁴ Samuel Ouvrard : né le 4 février 1872 à Saint-Médard-de-Rouillac (Charente). Négociant en vins, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 25 mai 1924) comme président du tribunal de commerce de Tours. Banquier, administrateur du Trust immobilier de France (groupe Siaume), des Cafés de l'Indochine et des Caoutchoucs de Kompong-Thom. Domicilié villa Surka à Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire).

⁵ Gaston de Saporta (1877-1963) : marié à Marie Rodocanachi. Associé de la maison de banque P. Rodocanachi et Cie. La représentant dans diverses affaires et comme président des Cafés de l'Indochine. Voir [encadré](#).

Ordre du jour de la séance du 26 juillet 1929 de la Commission permanente du
Conseil du gouvernement (Saïgon)
(*L'Écho annamite*, 27 juillet 1929)

CAMBODGE

14° Demande de substitution de la Société des caoutchoucs de Kompong-Thom* dans les droits et obligations de MM. [Georges] Colin [scieur au Cambodge] et [Jules] Berthet [Nouveautés Catinat, Saïgon] sur la concession de 6.000 ha. sis aux khums de Chanieng, Lovée, Triel, Bantéai-Chey, Chouk et Kheach, Khand de Barai, circonscription de Kompong-Thom.

Journal officiel

DEMANDES DE CONCESSIONS

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1929)

M. E. Chambris ⁶, ingénieur E.T.P., directeur de la Société des Caoutchoucs de Kompong-thom, plantation de Chamcar Andong, demande concession de prise d'eau sur le ruisseau de Ta-prock.

Arnaud de Vogüé,

Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[95] Dès février 1931, les affaires des plantations d'hévéa de Suzannah, An-Lôc et Cam-Tiêm se trouvaient être fermement prises en main par Van Pelt, mais il n'en avait pas négligé pour autant les cultures propres des sociétés appartenant au groupe S.I.C.A.F. : la Société agricole du Sông-Ray (SAGRY), la Société agricole et industrielle de Bèn-Cui (S.A.I.B.) et la Société des caoutchoucs de Kompong-Thom (SCKT) au Cambodge.

.....
La SCKT avait obtenu sa concession en 1928, grâce notamment à l'entremise du député de Cochinchine Ernest Outrey. Il s'agissait d'environ 6.000 hectares de splendide terre rouge, profonde, rigoureusement plane, à peu près à mi-chemin entre Kompong-Cham, sur le Mékong, et la petite ville de Kompong-Thom, au lieu-dit Chamcar-Andong. C'était là, sans conteste, un des plus beaux territoires qui aient jamais été ouverts à la culture de l'hévéa en Indochine. Entièrement recouvert par une magnifique forêt primaire, particulièrement dense, il n'offrait qu'un inconvénient sérieux, mais que l'on devait parvenir à surmonter tant bien que mal : c'était le manque à peu près total d'un approvisionnement d'eau à proximité.

Les premiers travaux de défrichement n'avaient guère commencé qu'à la fin de 1928. Ce délai, s'il avait mis Chamcar-Andong en queue de peloton dans tout le lot des

⁶ Ernest Chambris (Le Mans, 1882-Hué, 1951) : capitaine, ingénieur des ponts et chaussées. Il débute en Indochine aux Éts Brossard et Mopin de Saïgon, puis directeur de l'usine de la Biênhoà industrielle et forestière, et directeur adjoint de la Cie générale des soies de France et d'Indochine à Russey-Kéo (Cambodge). Il devient ensuite ingénieur à la Cie des chemins de fer du Sud de l'Indochine, ingénieur géomètre en Annam, président de la section de Hué des anciens combattants (sa photo figure sur l'annuaire 1935 de l'Association tonkinoise des anciens combattants), ingénieur d'Air-Orient, puis d'Air France. Enfin directeur de la Société industrielle et commerciale de l'Annam (distillerie) à Hué, où il décède. Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire (1936).

plantations créées en Indochine à partir de 1925, avait eu, du moins, l'avantage de permettre au directeur sur place, [Louis] Jaeggi, d'origine suisse, et à ses assistants (dont j'ai malheureusement oublié les noms) d'éviter de se fourvoyer dans quelques-unes des erreurs techniques et fausses manœuvres qui furent assez généralement, dans les débuts, le lot de leurs collègues en hévéaculture.

Au surplus, les créateurs de la Société de Kompong-Thom avaient eu la sagesse de la constituer à un capital social [96] élevé pour l'époque — 16 millions de francs — avec cette conséquence que lorsque les cours du caoutchouc se furent littéralement effondrés, en 1931, le conseil d'administration put opportunément prendre la décision d'arrêter toute extension au delà des mille hectares atteints l'année précédente, conservant ainsi une substantielle trésorerie — environ un quart du capital d'origine — pour continuer à entretenir les surfaces existantes en attendant que surviennent des temps meilleurs.

Cette plantation qui se trouva ainsi être une des très rares, sinon la seule en Indochine, à n'éprouver aucune difficulté financière pour atteindre l'échéance de sa mise en saignée sur l'unique ressource de son capital d'origine.

.....
[168] Situé à une soixantaine de kilomètres au delà du Mékong, le territoire de la SCKT, en terre rouge profonde, était intégralement recouvert par un peuplement particulièrement dense d'arbres gigantesques de toutes essences, et habité surtout par des éléphants. On n'aurait pu rêver de plus bel emplacement pour y créer une plantation d'hévéas : rien à voir avec la forêt clairière de l'Est cochinchinois.

En contrepartie, on pouvait craindre que les opérations d'abattage de la forêt, ainsi que l'élimination des troncs et des souches énormes qui viendraient joncher le sol, se montreraient sensiblement plus coûteuses qu'ailleurs.

Pour cette raison, et l'expérience péniblement acquise en Cochinchine aidant, les premiers programmes de défrichement furent limités strictement : 600 hectares seulement en 1929-1930, auxquels s'ajoutèrent encore 400 hectares en 1930-1931 [en fait : 400 d'abord, 600 ensuite], non sans de sérieuses hésitations (surtout de la part d'Outrey) pour ces derniers.

[169] Cependant, à l'arrivée de Van Pelt à Saïgon, en octobre 1930, rien encore n'avait été envisagé pour le greffage de ce millier d'hectares d'arbres de particulièrement belle venue.

La décision en fut prise sur place par Van Pelt dès sa première visite, et l'exécution suivit dans le courant de 1931.

À la fin de l'année, la concession de Chamcar-Andong présentait ainsi, sur sa partie plantée, un des peuplements de jeunes hévéas les plus sains et les plus homogènes que l'on put voir à cette époque au Cambodge ou en Cochinchine, à cela près cependant que, matériellement, on ne les apercevait guère encore, l'intégralité du terrain étant recouvert par un entrelacs de troncs et de souches à demi consommés, vestiges de la forêt primaire originelle, à travers lequel les sujets fraîchement greffés ne commenceraient à émerger qu'un peu plus tard.

Une fois les arbres abattus, on s'était, en effet, trouvé en présence d'énormes amas de bois amoncelés sur le sol, qu'il avait fallu longuement laisser sécher avant d'essayer d'en disposer par le feu. Cette opération, facile à réaliser dans la forêt-clairière de l'Est cochinchinois, ne pouvait se conduire de façon aussi expéditive à Chamcar-Andong. Si l'on voulait y obtenir un terrain débarrassé des vestiges de la forêt originelle, au premier brûlage devait succéder, quelques mois après, un second, puis un troisième, éventuellement même un quatrième, ce qui exigeait beaucoup de patience de la part du directeur, désireux de pouvoir montrer le plus tôt possible, sous forme de stumps d'hévéas, les effets tangibles de ses compétences techniques. Fort heureusement, Jaeggi ne se montra pas particulièrement pressé.

ANNUAIRE
DU SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE
1931

PLANTATION CHAM-CAR-ANDONG

Propriétaire : Société des caoutchoucs de Kompong-Thom.

Commune de Kompong-Thom.

Voie d'accès : Saïgon, Tâyninh, Krek, Kompong-Cham, Skoum au km. 110.

Distance de Saïgon : 292 km.

Nature du terrain : Terres rouges.

Année de la première mise en culture : 1928.

Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Cambodge n° 1).

Méthode de culture : Défrichement. Plantation 1928 et 1929 en paniers et 1930 en stumps greffés.

Main d'œuvre : Contractuelle annamite et libre cambodgienne.

Immeubles et installations : 1 maison du directeur, 2 maisons d'assistants, 8 maisons pour coolies contractuels, infirmerie, bureau, garage, magasins, installations de pompage pour l'alimentation d'eau. 1 puits avec motopompe.

PROVINCES DU CAMBODGE

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
1	Chamcar-Andong (Sté des caoutch. de Kompong-thom)	Van Pelt, inspecteur général	Saïgon, 2, r. Pellerin	2.000 00 [en fait : 6.000 00]	900 00

CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM

(Le Journal des débats, 30 juillet 1931)

L'assemblée du 28 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930.

Les plantations n'étant pas encore en rendement, le bilan, qui se totalise par 16.335.989 francs, ne comporte que des dépenses de premier établissement et pas de compte de profits et pertes. La superficie totale plantée à fin 1930 était de 1.013 hectares.

Une sécheresse exceptionnelle est venue contrarier le développement des jeunes plants, entraînant la mort d'un assez grand nombre d'entre eux, dont le remplacement devra être effectué dans le courant de 1931.

Le rapport faisant état des dispositions législatives favorables aux planteurs de caoutchouc (prime de 4 francs par kilogramme de caoutchouc exporté) manifeste l'espoir que ces mesures seront d'un grand secours à la société lors de son entrée en période d'exploitation.

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom
par J.-R. J. [Jean-René Joubert, ancien de la Sica à Saïgon]

(L'Éveil économique de l'Indochine, 30 août 1931)

L'assemblée ordinaire du 28 juillet, présidée par M. [Jules] Berthet, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes du 3^e exercice social, clos le 31 octobre 1930.

La société n'étant pas encore en période de rendement, il n'a pas été établi de compte de profits et pertes, et le bilan présenté aux actionnaires ne comporte que des dépenses de premier établissement. Ces dépenses, en Indochine et en Europe, se sont élevées au 31/10/30 à 9.294.184 fr. 31.

Au cours de l'exercice sous revue, la société a obtenu la concession de 158 ha qui ont été échangés ensuite contre une surface de 288 hectares. Cette dernière opération a été réalisée dans le but d'améliorer la disposition des plantations en bordure de la route de Saïgon, à Angkor.

À l'intérieur de la concession, l'on a terminé 10 kilomètres de nouvelles routes. Un nouveau village a été aménagé.

Le programme de plantation prévu, qui portait sur 600 hectares, a pu être réalisé, ce qui chiffre la superficie plantée à fin 1930 à 1.013 hectares.

On a procédé au greffage de 100 ha de la plantation 1929. Il a été décidé pour 1931 de procéder au greffage de la totalité des arbres des plantations 1928-1929 dont la première saignée s'effectuera en 1934. L'on escompte une production de 250 kg à l'hectare.

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom
par J.-R. J. [Jean-René Joubert]
(L'Éveil économique de l'Indochine, 6 septembre 1931)

Dans notre précédente chronique, nous avons résumé en quelques lignes le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire de cette société, tenue le 28 juillet. Nous croyons intéressant de reproduire ci-dessous une partie du rapport présenté par le conseil d'administration aux actionnaires, qui résume d'une façon assez détaillée la question du programme des plantations et sa réalisation :

Concessions. — Nous avons demandé et obtenu la concession d'une petite superficie de 158 ha. au nord-est de notre domaine, que nous avons échangée contre une surface de 288 ha. au sud. Cette opération, réalisée dans des conditions avantageuses, présente pour nous un sérieux intérêt. Grâce à cette rectification des limites de notre domaine, celui-ci se trouve maintenant en bordure sur une longueur de 2 km. 500 de la nouvelle route coloniale 22 — Saïgon-Angkor — qui est à peu près terminée et qui nous donne un accès commode à l'extension de 1930.

Routes et chemins. — Nous avons développé le réseau de chemins et pistes à l'intérieur de notre concession ; 10 km de routes nouvelles ont été achevées au cours de cet exercice, permettant une circulation facile et rapide dans toutes les parties mises en valeur.

Bâtiments. — Ainsi que nous vous le laissons envisager dans notre dernier rapport, un nouveau village a été aménagé au centre de l'extension réalisée en 1930 ; il comprend :

- 1 maison de directeur ;
- 1 maison permettant de loger 12 surveillants ;
- 2 grandes maisons pour indigènes, d'une contenance de 60 coolies chacune ainsi que des bâtiments annexes (infirmerie, bureaux, magasins, garages).

Avec les constructions élevées au village n° 1, la plantation se trouve maintenant pourvue de tous les bâtiments nécessaires pour l'exploitation actuelle.

La construction d'une usine pour le traitement du latex sera à prévoir probablement en 1933.

Ravitaillement en eau. — Les travaux que nous avons entrepris pour amener l'eau au village n° 2 ont été achevés. Toutefois, certaines améliorations sont en cours.

Personnel et main-d'œuvre. — La direction de la plantation continue à être assurée par deux Européens.

Comme nous vous l'indiquions l'an dernier, la main-d'œuvre locale cambodgienne, dont le recrutement est toujours assez aisé, ne possède pas les qualités requises pour les travaux de plantation et d'entretien, et surtout pour le greffage, dont l'exécution est délicate.

Nous avons, en conséquence, procédé au cours de 1930 à un nouveau recrutement de 150 coolies d'Annam.

À fin octobre, 240 coolies contractuels étaient employés sur la plantation dont 192 hommes et 48 femmes.

Comme dans tout défrichement de grosse forêt, l'état sanitaire a été un peu moins favorable que l'an dernier. Aussi nous sommes-nous efforcés d'améliorer les conditions générales d'hygiène par l'application de mesures sanitaires propres à lutter contre le paludisme ; les résultats obtenus ont été satisfaisants, le pourcentage d'indisponibles, qui était de 10 % il y a quelques mois, ne dépasse pas maintenant 5 %, chiffre normal.

Plantations. — Le programme que nous nous étions fixé a pu être réalisé, la plantation de 600 nouveaux hectares a, en effet, été achevée, portant ainsi à 1.013 ha 75 la superficie plantée à fin 1930.

Cette extension a été réalisée pour 2/3 au moyen de stumps greffés en pépinières et pour 1/3 en graines locales qui seront greffées au cours de 1931.

La réussite n'a malheureusement pas été aussi bonne que nous étions fondés à l'espérer. Une sécheresse exceptionnelle, qui a sévi au Cambodge l'an dernier, a arrêté le développement des jeunes plants, entraînant la mort d'un assez grand nombre d'entre eux ; leur remplacement devra être effectué cette année. Il en résultera un retard d'un an dans l'entrée en rendement d'une partie de la plantation 1930. Par contre, l'aspect des 56 ha. réalisés en 1928 et des 358 ha. implantés en 1929 est particulièrement favorable.

Le greffage de 100 ha. de la plantation 1929 a été effectué au cours de 1930 et il a été décidé que cette opération serait pratiquée en 1931 sur la totalité des arbres des plantations 1928 et 1929.

Le matériel sélectionné, nécessaire tant pour le greffage des plantations 1928 et 1929 que pour les remplacements de la plantation 1930, nous sera fourni en totalité dans les jardins de greffes que nous avons constitués avec des stumps provenant des meilleurs clones des Indes néerlandaises.

De plus en plus, l'opinion s'affirme, en effet, que seules les plantations greffées seront susceptibles de lutter avantageusement dans l'avenir avec la concurrence et de subsister malgré les bas prix de la matière, auxquels nous devons nous attendre pendant plusieurs années. »

Société des Caoutchoucs de Kompong-Thom
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue le 24, a approuvé les comptes du quatrième exercice social, clos le 31 octobre 1931. Il n'a pas été établi de compte de profits et pertes, la plantation n'ayant pas atteint la période de rendement.

Le conseil signale dans son rapport que l'adjonction d'une petite concession de 158 hectares, dans le cours de l'exercice, à la concession primitive de 6.000 hectares, permet au domaine social de border la nouvelle route directe Saïgon-Angkor, qui a été ouverte à la circulation en 1931. Le greffage des 79 hectares plantés en 1928 et des 346 hectares plantés en 1929 a été terminé avec succès. Il a été, à titre d'essai, complanté 14 hectares en kapokiers. La plantation 1930 d'environ 600 hectares a été complétée pour la partie qui avait souffert de la sécheresse exceptionnelle de l'an dernier ; ces remplacements réalisés en plants greffés ont bien réussi.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[205] Pour Chamcar-Andong, à la Société des caoutchoucs de Kompong-Thom, elle ne se trouvait même pas, quant à elle, dans la nécessité d'avoir recours aux fonds du gouvernement général.

Les brûlages terminés, vers la fin de 1931, Van Pelt avait fortement insisté auprès des dirigeants de la société, à Paris, pour que l'on y ajoute sans autre délai une seconde tranche de 400 hectares environ, ce qui, selon ses calculs, correspondait à peu près à ce que le capital disponible, non encore dépensé depuis la création de la société, permettait de planter sans encourir le risque de se trouver plus tard à court d'argent ⁷.

Les membres du conseil, sous la présidence de M. Gaston de Saporta, se laissèrent convaincre mais décidèrent cependant que le chiffre global de 1.000 hectares ne serait en aucun cas dépassé. Cela représentait tout de même une superficie assez respectable pour une plantation nouvelle au Cambodge, et Van Pelt n'en demandait pas plus.

[206] Les travaux à Chamcar-Andong avaient été conduits, dès le début, dans d'excellentes conditions, et le « planting » réalisé avec un pourcentage exceptionnel de reprise des jeunes « stumps ». On avait attentivement veillé à ce que le « tranh », inexistant au départ, n'y apparaisse ensuite nulle part.

À la place du « tranh » cependant, ce qui se développa un peu partout dans les extensions avec une étonnante exubérance, ce fut une variété locale de petits bananiers sauvages, qui se mirent à pulluler littéralement dans tous les espaces découverts. Il était beaucoup plus facile, heureusement, d'en disposer que de venir à bout du « tranh ».

De toutes les plantations relevant plus ou moins directement de son autorité, c'était probablement Chamcar-Andong, qui avait réservé à Van Pelt le moins de problèmes, tout en lui offrant pour l'avenir des perspectives de rendement à l'hectare les plus prometteuses.

Les premiers greffages y avaient été entrepris normalement en 1931, tandis que l'année suivante, la seconde tranche de cultures avait été directement plantée en stumps greffés, le tout, d'ailleurs, avec un succès complet. Dernière-née des trois plantations d'hévéas créées par la S.I.C.A.F., Chamcar-Andong paraissait ainsi pouvoir être un jour la mieux réussie... Cependant, les effets de la crise du caoutchouc devaient interdire qu'il y en eût jamais une quatrième.

.....
[217] Au Cambodge, Chamcar-Andong avait vécu en 1932 une année sans problèmes. Les 1.000 hectares, entièrement greffés, présentaient, sous les restes toujours apparents de la forêt incomplètement calcinée, une exceptionnelle régularité

⁷ En réalité, cette seconde tranche n'était pas de 400 mais de 600 hectares et elle était achevée à fin 1930.

de taille des jeunes hévéas, résultat d'un « planting » particulièrement réussi dont témoignait aussi, d'ailleurs, la vigoureuse croissance des sujets.

Seul motif de plaintes de la part du directeur, Jaeggi : les fréquentes incursions d'éléphants qui semblaient prendre grand plaisir à piétiner les « stumps », plus ou moins fraîchement plantés, dans les lots en bordure de forêt. Aucune clôture ne paraissait pouvoir les contenir.

Quant aux soucis financiers, la Société des caoutchoucs de Kompong-thom continuait à les ignorer.

Aux planteurs français
et
aux Français d'Indochine
(*La Dépêche d'Indochine*, 5 mai 1932)

La crise a donné lieu à de multiples licenciements d'employés français dans tous les domaines, notamment dans celui de l'hévéaculture. Cependant, à la faveur de cette crise, des étrangers sont venus s'installer sur nos plantations et y prospèrent sous la protection d'un superintendant étranger, placé sous le patronage de la Haute Finance.

Cette situation aussi lamentable qu'inique a été exposée au député sortant, avec preuves à l'appui, à plusieurs reprises différentes ; mais, loin d'y apporter un remède par une énergique intervention, M. Outrey affiche au contraire une admiration scandaleuse pour les étrangers dont il ne cesse de chanter les louanges à tous propos.

Pendant ce temps, des employés français injustement renvoyés croupissent ici dans la misère et sont remplacés par des Belges, des Hollandais, des Écossais, des Suisses, etc... Le spectacle est navrant, surtout quand on songe que la colonie est l'œuvre des parents de beaucoup de ceux là qui sont sur la paille aujourd'hui.

Mais faut-il vraiment insister ?

Des cas typiques ont été cités au député sortant, des doléances ont été exprimées en pure perte.

L'année dernière, sur une grosse plantation de l'Est, un des nôtres, M. Loupy, ancien combattant de la Grande Guerre, marié à la fille d'un vieux colonial décédé aujourd'hui, père de deux enfants, a été licencié pour raison d'économies. Or, à peine avait-il quitté les lieux que notre compatriote était remplacé par un Belge, M. Lebau, dont les appointements étaient naturellement plus élevés. Dans un secteur voisin, plusieurs Français, MM. Caziot [Société agricole de Suzannah], Bouchex ⁸, Rosaire [de la Rozière ?], ont été contraints de se retirer pour favoriser la nomination d'un directeur général anglais, M. [Walter] Gregor Birnie. Ailleurs, un Français également, qui dirigeait une belle exploitation caoutchoutière [Chalang], M. Papy [Louis Georges Papi], ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, a été dégommé au profit d'un Suisse, M. Ellmiger [Hubert Elmiger]. On nous affirme même que dans certaine plantation de la région de Mimot il n'y aurait plus qu'un Français pour sept étrangers. Les exemples abondent. Citons encore la plantation de Chamkarandong [aux Caoutchoucs de Kompong-Thom], dont M. Outrey est lui-même l'administrateur-délégué [?], nous y voyons deux Suisses, MM. Jaeggi et Magnens [?], la diriger.

Nous n'avons pas la prétention d'attaquer dans cet article tous les étrangers qui vivent dans la Colonie. Beaucoup d'entre eux ont peiné comme nous dès le début. D'autres se sont mariés avec des nôtres et ont acquis de ce fait le droit de cité. Mais

⁸ Henri-Philibert Bouchex (Annecy, 21 novembre 1907-Lyon III^e, 19 décembre 1980) : assistant de plantation à Kompong-Cham (probablement à la Compagnie du Cambodge). Puis directeur de la [Société internationale d'épargne à Hanoï](#) et inspecteur général de cette compagnie à Saïgon.

nous combattrons jusqu'au bout les étrangers recrutés depuis peu et qui trouvèrent ici table servie, après que nos compatriotes furent évincés.

Au terme des exposés qui précèdent, je fais appel à votre solidarité, planteurs français et Français d'Indochine, et félicite ceux d'entre vous qui, eu égard à la gravité des événements, ont voté pour notre ami de Lachevrotière. Aussi nombreux qu'aient été leurs suffrages, l'effort n'est pourtant pas encore suffisant. Il vous faut vous grouper et faire bloc, dimanche prochain, sur notre candidat. Il y va de vos intérêts et de votre avenir. Vous connaissez la carence du député sortant devant l'invasion étrangère.

Que le député sortant le veuille ou non, à l'heure où toutes les plantations de la colonie tiennent le coup grâce à l'argent du gouvernement français, le gouvernement français se doit d'exiger avec fermeté que l'on emploie d'abord du personnel français.

Cela, c'est de la plus élémentaire justice et c'est ce que le député sortant a toujours ignoré.

E. J.,
planteur français licencié.

S. I. C. A. F.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mars 1933)

- La SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM a terminé son programme de plantation et de greffage. La croissance des plants d'hévéas témoigne de la fertilité exceptionnelle du sol de son domaine.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[231] En cette année 1933, [232] tout serait allé pour le mieux à Chamcar-Andong s'il n'y avait pas eu, toujours, les éléphants.

Ces animaux, fantasques et badins, s'étaient amusés pendant plusieurs saisons à piétiner les jeunes plants dans certains lots périphériques. Plus récemment, ils avaient entrepris de démolir la canalisation mettant en communication le centre de la plantation avec le ruisseau du Ta Prok.

Pour l'existence même de la plantation, cette amenée d'eau avait toujours été vitale : en effet, à travers toute l'étendue de ses 6.000 hectares, on n'avait pu, à l'origine, trouver nulle part de point d'eau, ce qui avait obligé à relier par une canalisation (posée à même le sol à travers la forêt) le premier centre habité au ruisseau le plus proche, distant de six ou sept kilomètres.

Une locomobile avait été installée à l'emplacement de la prise d'eau en vue d'actionner une pompe. Durant les premières années, aucun incident ne s'était produit.

Et puis, un beau jour, vers la fin de 1932, les éléphants commencèrent à s'amuser à la piétiner systématiquement, obligeant le malheureux Jaeggi à en remplacer les tuyaux les uns après les autres. Divers moyens de protection furent essayés, mais sans effet aucun. Finalement, on dut se résoudre à enterrer la canalisation sur toute sa longueur, ce qui n'était pas une petite besogne. Elle fut menée à bonne fin durant les premiers mois de 1933, et, pendant plusieurs années, les éléphants ne firent plus trop parler d'eux.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} juillet 1933)

Kompong-Thom a dépensé un peu plus de 16 millions et a planté d'hévéas 1.025 ha. ; la saignée commencera en 1935.

Étude de M^e Bernard Leservoisier,
notaire à Saïgon, 50, rue La-Grandière,
successeur de M^e Léon Baugé.
Adjudication de valeurs le vendredi 26 janvier 1934 à dix heures du matin.
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} février 1934)

À Saïgon, 50, rue La-Grandière, en l'étude et par le ministère de maître Bernard Leservoisier, notaire.

En 11 lots des valeurs suivantes, savoir :

- 10 lots de 1.000 actions de cent francs chacune de la société anonyme dite « Société des caoutchoucs de Kompong-Thom », au capital de seize millions de francs, dont le siège est à Saïgon, rue Pellerin, n° 2.

Mise à prix de chaque lot 60 000 francs.

- 1 lot de 275 actions de cent francs chacune de la même « Société des caoutchoucs de Kompong-Thom ».

Ces actions sont vendues comme étant intégralement libérées.

Frais en sus du prix.

Païement des prix et des frais aussitôt le prononcé de l'adjudication

Faculté de réunion des lots.

Faculté de baisse de mises à prix.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude de M^e B. Leservoisier, notaire à Saïgon, 50, rue La-Grandière.

La Dépêche d'Indochine 24 janvier 1934.

Le Courrier-L'Opinion du ? janvier 1934

Approbation d'avenant
(*Les Annales coloniales*, 24 juillet 1934)

Par décrets, en date du 21 juillet, sont approuvés les avenants intervenus ;

...

- Le 22 juin 1932, entre le résident supérieur au Cambodge et la Société des caoutchoucs de Kompong-Thom.

KOMPONG-THOM
(SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE)
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 84 s)

Conseil : MM. E. de Laboulaye, J. Berthet, G. de Saporta, G. Colin, L[éon] Deschars ⁹, H. Dufay, F. de Flers ¹⁰, J. Laurent ¹¹, C. Lejeune, Lionel-Marie, E. Outrey, A. de Vogüé.

Capital : 16 millions, divisé en 160.000 actions de 100 francs.

Parts de fondateur : 19.200.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve. 1^{er} dividende non cumulatif de 7 %.

Sur le surplus : 10 % au conseil. Prélèvement pour fonds de prévoyance à décider par l'assemblée. Sur le solde : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Liquidation : apurement du passif. Remboursement du nominal des actions. Répartition entre les actions de la totalité du fonds de prévoyance. Ensuite : 10 % au conseil. Sur le solde : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Objet : culture de l'hévéa et de tous végétaux au Cambodge

Exercice clos le 31 octobre.

PLANTATIONS D'HÉVÉAS (en hectares)

Concessions	Plants greffés à 100 %
6.000	1.130

Les plantations sont faites en excellentes terres rouges. Les saignées d'essai seront faites en 1935, et les rendements commenceront en 1936.

Le potentiel de production d'ici 10 ans est estimé à 1.100 tonnes environ.

La société dispose de ressources lui permettant d'arriver à la période de production. Il est à noter qu'elle n'a pas eu recours aux avances du gouvernement général de l'Indochine.

BILAN DU 31 OCTOBRE 1933

ACTIF	
Immobilisé :	
Frais de constitution	211.211,10
Frais de premier établissement en Indochine :	
Terrains et concessions	823.331,00
Direction et frais généraux sur plantation	3.141.731,10
Bâtiments, routes, outillage	2.366.153,10
Plantations proprement dites	4.667.867,60
Frais généraux à Saïgon	687.968,90
Frais de premier établissement en Europe	788.559,90

⁹ Léon Deschars (1881-1955) : fils d'Alfred, banquier (Gay, Rostand, Deschars), frère cadet d'Edmond (Air liquide). Ancien des Plantations de Kantroy, administrateur des Plantations réunies de Mimot, etc. Voir ci-dessous : Desfossés 1956.

¹⁰ François de Flers (1902-1986) : inspecteur des finances, entré à la Banque de l'Indochine en 1931, il en fut PDG de 1960 à 1975. Voir [encadré](#).

¹¹ Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1^{er} janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir [encadré](#).

Réalisable :	
Actionnaires	1.728.912,50
Impôts à récupérer	30.014,60
Débiteurs divers	4.387,10
Stocks sur la plantation	103.306,60
Disponible :	
Caisse et Banques	1.806.860,60
	<u>16.360.304,10</u>
PASSIF	
Non exigible :	
Capital	16.000.000,00
Exigible :	
Créditeurs divers	113.981,10
Divers :	
Intérêts et divers	246.323,00
	<u>16.360.304,10</u>

SUPPLÉMENT
LA TOURNÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL AU CAMBODGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1935)

.....
M. Robin... s'arrêta en chemin pour visiter, sous la conduite de M. Jaeggi, la belle plantation que la Société des caoutchoucs de Kompongthom possède à Chamcar-Andong, sur un grand plateau riche en terres rouges, dont 1.128 hectares sont complantés en hévéas greffés et 15 en kapokiers de très belle venue. La plantation emploie une centaine d'engagés tonkinois et environ 200 travailleurs cambodgiens libres.

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom
Société anonyme au capital de 16.000.000 de francs
Siège social : 35, boulevard Charner, Saïgon.
Démission et nomination d'administrateurs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 avril 1935)

Suivant délibération en date à Saïgon du 10 avril 1935, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des caoutchoucs de Kompong-Thom, société anonyme au capital de seize millions de francs dont le siège est à Saïgon, boulevard Charner, n° 35, a :

1° Donné *quitus* entier et définitif de sa gestion d'administrateur à la Société indochinoise de commerce d'agriculture et de finance (Sicaf).

2° Ratifié la nomination provisoire de M. Roger Grand-Dufay ¹² en remplacement de M. Henri Grand-Dufay, administrateur démissionnaire.

3° Élu comme administrateur, pour une durée de six années, M. L[éon] Deschars dont les pouvoirs expireront à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1939-40.

Des copies certifiées conformes et enregistrées du procès verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 1935 sus-énoncée, ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon le 12 avril 1935.

Pour extrait et mention,

Le conseil d'administration.

L'Impartial du 13 avril 1935.

SICAF

Assemblée ordinaire du 13 juin 1935

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 septembre 1935)

[...] La Société des caoutchoucs de Kompong-Thom va commencer, au cours de la présente année, la mise en saignée de son domaine, sa production atteindra probablement au moins 50 tonnes en 1935. [...]

Arnaud de Vogüé,

Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[262] À Chamcar-Andong, le financement de l'usine ne posant pas de problème particulier, on s'était résolu à la construire du premier coup dans ses dimensions définitives ¹³ : celle-ci avait commencé à fonctionner dès la mise en saignée des premiers hévéas, vers la fin de 1936 [1935].

Kompong-Thom

(*Le Journal des finances*, 14 février 1936)

Mercredi, les 160.000 actions de 100 fr. et les 19.200 parts de fondateur de la Société des Caoutchoucs de Kompong-Thom, traitées jusque-là hors cote où elles ont valu en dernier 120 et 260 respectivement, ont été inscrites à la cote officielle aux cours de 122 et 260.

La Société de Kompong-Thom a été formée en 1927 par la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance, au capital de 16 millions qui n'a jamais été modifié depuis ; sur les 19.200 parts créées à l'origine, et dont le nombre n'a pas varié non plus, elle en a reçu 12.800 en représentation de ses apports, les 6.400 autres étant réparties aux souscripteurs des actions. Ces parts ont droit à 25 % des superbénéfices après attribution d'un premier intérêt de 7 % aux actions.

¹² Roger Grand-Dufay : fils d'Henri (1858-1940). Marié en 1929 avec Marie Marguerite Bonnasse, fille de Joseph. Administrateur des Comptoirs Dufay & Gigandet et de la Société commerciale Wm G. Hale & Cie à Saïgon (mai 1930).

¹³ En réalité, l'usine fut doublée en 1938 (A.L.)

Le domaine de la société, situé au Cambodge, à la hauteur du kilomètre 110 de la route de Pnom-Penh à Kompong-Thom, couvre 6.000 hectares. La surface plantée occupe 1.130 hectares de terres rouges que les experts classent parmi les meilleures ; la totalité de la superficie est greffée et l'on fait même remarquer à ce sujet que Kompong-Thom est la seule affaire figurant au Parquet, dont tous les plants soient greffés. La société a construit en 1935 une usine destinée à la fabrication des feuilles fumées. Le caoutchouc est acheminé à Saïgon par le Mékong.

C'est l'année dernière seulement que Kompong-Thom a pu commencer à saigner ses arbres, sur une assez petite superficie — 150 hectares, estime-t-on. La production s'est élevée à 38.000 kg. On prévoit qu'à la fin de 1936, 1.000 hectares au moins se trouveront en saignée.

La société, après une assez longue période d'organisation, ne fait donc qu'aborder aujourd'hui la période d'exploitation proprement dite, et il serait sans doute prématuré de prévoir dans quel délai exactement elle va pouvoir commencer à rémunérer ses actions et ses parts. Mais, du point de vue du marché, les cours bas auxquels elles se traitent actuellement par rapport à la plupart des titres similaires, la qualité reconnue du domaine et des arbres, la notoriété aussi des groupes financiers dont dépend l'affaire pourraient leur ouvrir des possibilités assez grandes.

Caoutchoucs de Kompong-Thom
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 mars 1936)

Le *B.A.L.O.* du 10 février publie une notice en vue de la cotation en Bourse des 160.000 actions de 100 francs et des 19.200 parts de cette société.

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom
Assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 29 avril 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 juin 1936)

Les actionnaires se sont réunis au siège social à Saïgon. On trouvera ci-dessous le rapport du conseil, le bilan et les résolutions approuvés par l'assemblée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, pour vous rendre compte du 8^e exercice social clos le 31 octobre 1935 et soumettre à votre approbation les comptes de la société arrêtés à cette date.

Cet exercice marque pour votre société une étape importante car il termine la première période de son activité.

C'est, en effet, au cours de 1935 que l'exploitation de votre plantation a commencé par la mise en saignée progressive des hévéas.

Nous vous rappelons que sur un domaine d'une superficie totale de 6.000 hectares, la plantation couvre d'un seul tenant 1.130 hectares, en terres rouges.

La totalité des arbres est greffée en clones de Malaisie et des Indes néerlandaises, et notamment en clones Avros 49 et 50, Tirandji 1 B. D. 5 et 10, dont le rendement et les qualités ont été démontrés par les expériences des stations d'essais et des laboratoires botaniques.

Les dates de greffage des arbres s'échelonnent ainsi :

1930 A	75 hectares
1930 B	356
1931	584
1933	115

Si l'on admet que les arbres greffés, sous réserve du contrôle de leur diamètre, peuvent être mis en saignée à partir de la cinquième année, il en résulte qu'à la fin de 1936, 1.000 hectares environ entrèrent en rendement

Nous attachons une grande importance à la surveillance de la mise en saignée et prenons soin de ne pas soumettre les jeunes arbres à une saignée prématurée ou trop intensive ; l'accroissement momentané de production qui en résulterait ne compenserait pas, dans l'avenir, le préjudice causé.

La marche de l'exploitation

Les opérations relatives à l'implantation, au greffage, à l'entretien intensif des premières années ont fait place aux travaux nécessités par la mise en exploitation des hévéas : équipement de la plantation, saignée, transport du latex, fabrication et emballage des feuilles fumées ; en même temps, un entretien très attentif est continué.

De ce fait, la main-d'œuvre contractuelle a sensiblement augmenté. Un assistant français a été adjoint au directeur de la plantation.

Comme nous vous le signalions l'an dernier, une usine a été construite en vue du traitement des feuilles fumées. Elle a été réalisée suivant une technique simple et moderne ; nous sommes heureux de constater qu'elle donne entière satisfaction.

La récolte de caoutchouc au cours de cet exercice a été évidemment très faible, moins de 20 tonnes, puisqu'il ne s'agissait que de toutes premières saignées commences en juin, sur une surface de 150 hectares seulement.

Les premiers lots de feuilles fabriqués ont été dirigés sur Londres et soumis à l'appréciation de maisons spécialisées de cette place.

Les produits ont été reconnus de première qualité, la fabrication et la présentation sans défauts ; la qualité de ces feuilles fumées a été jugée nettement supérieure à la normale pour de très jeunes plantations

Les diverses remarques de détail qui nous ont été faites ont permis la mise au point rapide de la fabrication et, moins d'un an après les premières saignées, votre Société est en mesure de livrer à la consommation un produit absolument standard.

Les cours du caoutchouc à la fin de la deuxième année de fonctionnement du plan international de réglementation ont atteint et dépassé le palier de 7 pence à la livre anglaise, après certaines fluctuations qui avaient, au cours des derniers mois, causé quelques inquiétudes. Nous vous rappelons que les prix s'étaient effondrés en 1932 jusqu'à 2 d. de la lb. anglaise. Les cours actuels correspondent à un prix C.A.F. légèrement supérieur à 5 fr. le kilogramme ; ce cours, assure au producteur indochinois une rémunération convenable.

Nous adressons nos remerciements à MM. W.-G. Birnie et à [Louis] Jaeggi, dont la collaboration a permis d'amener en des conditions techniques excellentes votre plantation à sa période d'exploitation.

À propos du bilan

Le faible montant de la production au cours de huitième exercice ne justifie pas la présentation d'un compte d'exploitation : nous vous présentons donc, et pour la dernière fois, un bilan ne comportant pas le solde d'un Compte profits et pertes.

Ce bilan traduit la situation comptable de votre société au moment où se termine la première période de son activité.

Les dépenses de l'exercice sous revue ont atteint 1.427.107 60

sur lesquels les frais de construction de l'usine à feuilles fumées et les constructions annexes entrent pour 683.948 fr. 80.

Nous avons porté en atténuation de ces dépenses. 67.967 70
représentant la valeur de caoutchouc réalisé au 31 octobre 1935 et du stock à la même date.

L'introduction des titres de la société à la cote officielle

La situation financière de votre société, les conditions techniques de sa mise en exploitation ainsi que la fermeté des cours du caoutchouc ont amené votre Conseil à estimer le moment venu de demander l'introduction des titres de la Société à une cote officielle.

La Chambre syndicale des agents de change a admis aux négociations de la Bourse de Paris, au comptant, les actions et parts bénéficiaires de votre Société, à dater du 12 février 1936.

Questions à l'ordre du jour

Votre conseil a demandé à M. Arnaud de Vogüé ¹⁴, administrateur, de bien vouloir assumer les fonctions d'administrateur délégué qu'il exerçait, d'ailleurs, pratiquement, depuis plusieurs années.

Nous vous avons informés, l'an dernier, de la démission de MM. Henri Grand-Dufay, administrateur ; d'autre part, les pouvoirs d'administrateur de M. [Jules] Lionel-Marie [SICAF] sont venus à expiration lors de votre dernière assemblée générale. Nous vous demandons de donner *quitus* à ces administrateurs de leur gestion. Le renouvellement prévu à l'article 18 des statuts met fin aux pouvoirs d'administrateurs de MM. Éd. de Laboulaye et Jean Laurent [Banque de l'Indochine] qui sont rééligibles pour une durée de six années et se présentent à vos suffrages.

Vous avez à nommer des commissaires aux comptes pour l'exercice 1935-1936 et à fixer le montant de leur rémunération.

En conformité des récents décrets-lois, M. Pierre Vergé prie l'assemblée de ne pas renouveler son mandat ; nous vous proposons de nommer commissaires aux comptes, M. [Jacques] Dehollain ¹⁵, et M. Edmond Rapp ¹⁶, ce dernier à Saïgon : il est préférable, en effet, qu'un de vos commissaires aux comptes réside en Indochine. La comptabilité centrale étant tenue à Saïgon, les opérations de contrôle seront ainsi facilitées.

Les opérations que vos administrateurs ont traitées en vertu de l'autorisation que vous leur avez donnée conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 se sont bornées à des opérations de banque ou commerciales courantes. Nous vous demandons de renouveler la même autorisation pour la période qui prendra fin à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 1936.

¹⁴ Arnaud de Vogüé (1904-1988) : fils de Robert, administrateur (1909), puis président (1927) de la CCNEO, administrateur (1912), puis vice-président (1928-1936) de Saint-Gobain, etc. Marié à Solange de Mun. A d'abord officié à la SICAF et dans les caoutchoucs — Suzannah, An-Lôc, filiales de la CCNEO, Long-Thanh, Biênhoà, Kompong-Thom —, avant de succéder en 1936 à son père à la présidence de la CCNEO. Président de Saint-Gobain de 1952 à l'OPA de BSN (Antoine Riboud) en 1969 qui l'oblige à fusionner avec Pont-à-Mousson.

¹⁵ Jacques Dehollain (Paris, 1878-Paris, 1961) : polytechnicien, administrateur délégué de la Société d'études et d'entreprise générale de construction, administrateur de la Construction marocaine. Commissaire aux comptes du Patrimoine-Accidents (1923) et du Patrimoine-Vie, membre du conseil de liquidation des Chemins de fer de l'Ouest.

¹⁶ Edmond Rapp : engagé au printemps 1931 comme chef comptable des trois sociétés de Suzannah, An-Lôc et Cam-Tiêm avec bureaux à An-Lôc et résidence à la maison des Sœurs de Suzannah. Au début 1939, il s'installe au nouveau centre-inspection d'An-Lôc avec des fonctions élargies à celles d'un directeur financier et d'un secrétaire général.

BILAN AU 31 OCTOBRE 1935

ACTIF	
Frais de constitution et de 1er établissement	1.187.230 10
Plantations :	
Hévéas	10.386 506 50
Immeubles	2.616.314 20
Matériel	435 229 40
Mobilier	13 564 90
Cheptel	17.106 10
Approvisionnements en magasin	39.453 50
Stocks caoutchouc	26.046 50
Caisse et banques	1 142.367 90
Bons du Trésor	464.470 30
Débiteurs divers	143 696 40
Impôts à récupérer	48 145 60
	<u>16 570.131 40</u>
PASSIF	
De la société envers elle-même :	
Capital	16.000.000 00
Intérêts et divers	391.509 00
Envers les tiers :	
Créditeurs divers	178 622 40
	<u>16 570.131 40</u>

Allocution du président

Avant de donner, Messieurs, la parole à ceux des actionnaires qui désireraient poser une question ou formuler des observations, je tiens à ajouter quelques mots au rapport qui vient de vous être lu afin de vous donner quelques précisions sur l'exercice en cours.

Ainsi qu'il vous a été dit, à la fin de la présente année, près de 1.000 hectares seront entrés en saignée, c'est-à-dire la presque totalité de votre plantation, exception faite de la petite extension de 100 hectares réalisée à la fin de 1933, avant la mise en application du plan de réglementation international qui, comme vous le savez, interdit désormais toute extension nouvelle. Il convient d'ailleurs de signaler la remarquable réussite de cette dernière extension qui, à son tour, pourra être saignée vers la fin de 1937 ou au début de 1938.

Nous espérons pour les douze mois allant du 1^{er} novembre 1935 au 30 octobre 1936 produire environ 180 tonnes de caoutchouc.

Ce chiffre ne constitue qu'une estimation ; en effet, si la cadence de production d'une plantation très homogène et sélectionnée — ce qui est le cas de la vôtre — peut être prévue avec une certaine exactitude, elle n'en reste pas moins dépendante, dans une certaine mesure, du facteur climatique

C'est ainsi que la période d'hivernage au cours de laquelle on doit laisser les arbres se reposer a été en février et mars de cette année particulièrement sévère et prolongée ; de même lors du dernier été, des pluies d'une abondance exceptionnelle sont venues ralentir quelque peu les saignées. Par contre, des éléments favorables du même ordre peuvent jouer en sens inverse et amener une augmentation du chiffre indiqué.

Je voudrais également répondre à certains commentaires tendancieux dont l'écho nous est parvenu à la suite de l'introduction à la Cote des titres de votre société ; ils avaient trait à un procès ou plus exactement à diverses procédures résultant de poursuites engagées contre un actionnaire défaillant. Ce procès, plus important par le nombre et l'étendue des procédures que par le montant des intérêts en question, est définitivement clos à la suite d'une transaction.

Ainsi tous les efforts de notre personnel administratif et technique ont désormais pour seul objet la mise en valeur de votre plantation et la réalisation de ses produits.

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions ci-dessous ont été adoptées :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, du bilan et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 1934-1935, tels qu'ils sont présentés et en donne décharge au conseil.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne *quitus* entier et définitif de leur gestion d'administrateurs à MM. Henry Grand-Dufay et Jules Lionel-Marie.

Troisième résolution

L'assemblée réélit aux fonctions d'administrateurs MM. Édouard de Laboulaye et Jean Laurent leurs pouvoirs devant expirer à la date de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1940-1941.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme MM. Jacques Dehollain, à Paris, et Edmond Rapp, à Saïgon, commissaires aux comptes, avec faculté d'agir conjointement ou séparément pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice 1935-1936 et fixe à 1.000 francs le montant des émoluments de chacun d'eux.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne à ses administrateurs les autorisations exigées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 pour la période qui prendra fin à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 1935-1936 Elle ratifie, en tant que de besoin, les opérations qu'ils ont pu faire avec la société, soit en leur nom personnel soit comme administrateurs d'autres sociétés.

Décisions du 16 juillet 1936.
(*Bulletin administratif du Cambodge*, 5 août 1936)

M. Tortel Félix ¹⁷, est autorisé à installer et à employer, dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 février 1929, un poste radioélectrique privé de réception de la 3^e catégorie servant uniquement à la réception de signaux ou de communications n'ayant pas le caractère de correspondances particulières.

Emplacement du poste : Chamcar Andong à Barai (Cambodge)[Caoutchoucs de Kompong-Thom].

Renseignements sur l'antenne : Unifilaire 20 m.

Renseignements sur l'appareil : Philips Superhétérodyne type 531 U, n° E 1604 E 01
« tous courants » 110/250 V
ondes de 13 à 570 m .

Nombre de lampes : Sept dont une redresseuse et une régulatrice.

Nom du fournisseur : M. Michel Robert, Saigon.

Caoutchoucs de Kompong-Thom

(*L'Information financière, économique et politique*, 5 novembre 1936)

La Société des Caoutchoucs de Kompong-Thom a été constituée en 1927, pour acquérir et mettre en valeur 6.000 hectares de terres rouges sis dans la province de Barai, circonscription de Kompong-Thom (Cambodge).

Le capital n'a jamais été modifié. Il est de 16 millions de francs, en 160.000 actions de 100 francs. Il a été créé, en outre, 19.200 parts bénéficiaires, intervenant aux bénéfices dans les conditions suivantes : après 5 % à la réserve légale, il est attribué aux actions un premier dividende de 7 % ou 7 francs. Sur le surplus, il est prélevé 10 % en faveur du conseil d'administration et le solde appartient : 25 % aux parts et 75 % aux actions. Dans ces conditions, les parts ont droit à 2 fr. 77 pour chaque franc attribué aux actions au delà de 7 francs.

La Société n'a aucune dette et elle est parvenue à la période d'exploitation en conservant une trésorerie parfaitement aisée. Au 31 octobre 1935, alors que le passif envers les tiers n'était que de 570.000 francs, le fonds de roulement comprenait (fr.) :

Débiteurs divers	144.000
Caisse et banques	1.142.000
Bons du Trésor	464.000
Total	1.750.000

dont 1.606.000 francs immédiatement disponibles. Seule, à peu près, parmi les nouvelles affaires indochinoises, la Société, sans appel de ressources nouvelles, arrive à la période de rendement dans des conditions financières telles qu'elle pourra immédiatement ouvrir l'ère des dividendes.

Sur un domaine d'une superficie de 6.000 hectares, la plantation couvre, d'un seul tenant, 1.130 hectares.

En outre, avant que l'accord de restriction ne l'interdise, la Société a réalisé, en 1933, une petite extension de 100 hectares qui pourra entrer en saignée au début de 1937.

Les dates de greffage des arbres de la plantation ont été les suivantes :

Hectares	
1930 A	75
1930 B	356

¹⁷ Félix Tortel : il débute en 1927 comme assistant sur la plantation de Binh-Ba (Société des Plantations de Baria) et en est directeur à la fin de la guerre. Voir [encadré et témoignages sur sa fin tragique](#) :

1931	584
1933	115
1.130	

Les arbres greffés pouvant être mis en saignée au bout de cinq ans, 1.000 hectares entreront en rendement à la fin de 1936.

La Société a construit une usine en vue du traitement des feuilles fumées : réalisée suivant une technique simple et moderne, cette usine donne toute satisfaction.

La récolte du latex a commencé pendant l'exercice 1934-35, clos le 31 octobre 1935 ; elle a donné environ 20.000 kg. Pour l'exercice 1935-36 qui vient de prendre fin, on escomptait une production de 180.000 kg qui, à peu de choses près, a dû être réalisée. En ce qui concerne l'exercice qui vient de commencer (1^{er} novembre 1936-31 octobre 1937), les prévisions portent sur une production de 400.000 kg qui augmentera ensuite rapidement pour atteindre 1.000 à 1.200 tonnes, chiffre normal pour une plantation entièrement greffée de cette étendue.

Les débuts de l'exploitation se font, d'ailleurs, dans des conditions particulièrement favorables, puisque le caoutchouc vaut actuellement plus de 8 pence la livre, soit, en monnaie anglaise, plus de quatre fois son cours de crise, de moins de 2 pence et, en monnaie française, beaucoup mieux encore. Dès que l'affaire sera entrée dans la période bénéficiaire (vraisemblablement 1936-1937), elle pourra disposer librement de ses bénéfices, puisqu'elle n'a pas de dettes à apurer, ni de fonds de roulement à constituer, sa trésorerie étant déjà bien assurée.

Les titres de Kompong-Thom sont cotés au Parquet depuis février 1935, et l'action se traite à 185.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1403-1404 :

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom

Conseil d'administration : E. de Laboulaye, pdt hon. ; J. Berthet, pdt ; compte G. de Saporta, v.-pdt ; G. Colin, L. Deschars, R. Grand-Dufay, C. Lejeune, E. Outrey, F. de Flers, J. Laurent, A/ de Vogüé, adm.-d.

Commissaires des comptes : E. Lassalle ; E. Rapp.

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom
Assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 2 avril 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 mai 1937)

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte des résultats du neuvième exercice social, clos le 31 octobre 1936, et soumettre à votre approbation les comptes de la société arrêtés à cette date.

Nous vous rappelons que les superficies plantées de votre société comportent 1.125 ha. d'un seul tenant dont 1.111 ha. en hévéas et 14 ha. en kapokiers.

Ainsi que nous vous l'annoncions l'an dernier, l'exercice 1935-1936 a vu l'entrée en rendement progressif de la plupart des lots de votre plantation. La superficie saignée atteignait en fin d'exercice 990 ha. La production, faible encore au début, s'est élevée en fin d'exercice à une moyenne de 30 tonnes par mois environ. La production totale a été de 175 tonnes.

L'usine construite en 1935 a donné entière satisfaction, aussi bien pour le prix de revient de fabrication que pour la qualité des produits.

Les travaux d'entretien des cultures ont pu être assurés dans des conditions particulièrement économiques en raison de l'avance prise durant les exercices précédents.

L'état sanitaire sur la plantation a été satisfaisant. Nous nous sommes préoccupés d'assurer aux travailleurs indigènes de meilleures conditions matérielles d'existence en créant des villages composés de maisons individuelles répondant à toutes les prescriptions de l'hygiène.

*
* *

Lorsque nous nous sommes réunis l'an dernier à pareille époque, nous avons pu vous indiquer qu'après une période d'hésitation, les cours du caoutchouc s'étaient raffermis et avaient atteint la valeur de 7 d la lb. Le mouvement de hausse qui avait été ainsi amorcé n'a cessé, depuis lors, de se poursuivre. À la date de la clôture de l'exercice, le cours à Londres avait atteint 8 d., et plus récemment [qq mots illisibles] amélioré.

Ces résultats favorables sont dus à l'action constante du Comité International de Réglementation du Caoutchouc en vue de réduire les stocks mondiaux, coïncidant avec une reprise très nette de la consommation dans un grand nombre de pays. C'est ainsi que les exportations des pays producteurs en 1936 ont atteint 856.322 tonnes contre 829.426 tonnes en 1935, alors que la consommation s'est élevée à 1.020 788 tonnes contre 947.568 tonnes seulement en 1936. De ce fait, les stocks de caoutchouc disponibles ont marqué au cours de l'année une diminution substantielle.

Les prévisions pour 1937 permettent d'escompter encore une amélioration de la consommation mondiale de caoutchouc.

*
* *

Pour la première fois, nous vous présentons un compte de Profits et pertes.

Ce compte ne comporte pas un solde disponible bien considérable du fait de la récolte encore peu importante de l'exercice 1935-1936 par rapport aux quantités des caoutchouc qui devront être produites dans l'année en cours.

Nous vous proposons de l'affecter à l'amortissement partiel du poste « Frais de constitution et de premier établissement ».

Nous vous proposons en outre d'employer le montant du poste « Intérêts et divers », soit 391.509 fr., à l'amortissement partiel du compte « Plantations et Aménagements ».

*
* *

Le renouvellement prévu à l'article 18 des statuts met fin aux pouvoirs d'administrateurs de MM. Georges Colin et Ernest Outrey qui sont rééligibles pour une durée de six années et se présentent à vos suffrages. [...]

BILAN AU 31 OCTOBRE 1936 (en fr.)

ACTIF	
Immobilisé	

Frais de constitution et de 1er établissement	1.187.230,10
Plantations et aménagements	13.821.335,00
Disponible	
Caisses et banques	952.813,50
Réalisable	
Approvisionnements en magasin : 47.180 10	
Stock caoutchouc : 367.464 90	
Débiteurs divers : 520.997 20	
Impôts à récupérer	54.417,00
	990.059,20
	<u>16.951.437,80</u>
PASSIF	
de la société envers elle-même	
Capital	16.000 000,00
Intérêts et divers	391.509,00
Envers les tiers	
Créditeurs divers	293 331,90
Profits & pertes	
Bénéfice de l'exercice	266.596,90
	<u>16.951.437,80</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 1935-1936 (en fr.)

Frais généraux	198.645,50
Solde Crédit	266.596,90
	<u>465.262,40</u>
Bénéfice brut de l'exploitation	465.262,40
	<u>465.262,40</u>

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, du bilan et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 1935-1936, tels qu'il lui sont présentés et en donne décharge au conseil.

Elle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 1935-1936, soit 266.596 fr. 90 à l'amortissement partiel du compte « Frais de constitution et de premier établissement » et décide d'affecter le montant du poste inscrit au passif sous la rubrique « Intérêts et divers », soit 391.509 fr., à l'amortissement partiel du compte « Plantations et aménagements ».

Deuxième résolution

L'assemblée réélit aux fonctions d'administrateurs MM. Georges Colin et Ernest Outrey, leurs pouvoirs devant expirer à la date de l'assemblée qui statuera sur l'exercice 1941-1942.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme : M. Émile Lassalle à Paris et M. Edmond Rapp à Saïgon, commissaires aux comptes avec faculté d'agir conjointement ou séparément pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice 1936-1937 et fixe à deux mille francs le montant des émoluments de chacun d'eux.

Auxiliaire de Plantations

[correspondant à Paris des Caoutchoucs de Kompong-Thom]
(*Les Annales coloniales*, 6 août 1937)

Sous cette dénomination vient d'être constituée à Paris, 12, rue Boissy-d'Anglas, une société au capital de 50.000 francs. Elle a pour objet la représentation la commission et le courtage concernant tous produits, matières premières, marchandises. Les premiers administrateurs sont MM. [François] de Flers, [Édouard] de Laboulaye, [Robert] Thion de la Chaume ¹⁸ et [Arnaud] de Vogüé.

Arnaud de Vogüé,

Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[299] Les vieilles conceptions au sujet des conditions de logement du personnel d'encadrement appelé à vivre « en brousse » [300] devaient demeurer longtemps encore ancrées dans l'esprit des coloniaux de l'ancienne école.

Je me souviens à cet égard de la réaction qu'en 1937 ou 1938, j'avais, sans m'y être attendu le moins du monde, provoqué à Paris au cours d'une réunion du conseil de la Société de Kompong-Thom, de la part d'Ernest Outrey, ancien député de la Cochinchine, qui en était alors administrateur. Il avait, en son temps, été une des personnalités les plus marquantes du Saïgon d'autrefois. Ayant appartenu longtemps à l'Administration, il en avait gravi les divers échelons pour y terminer sa carrière, autour de 1910, dans la haute fonction de résident supérieur au Cambodge, avant de se faire élire député au printemps 1914, mandat qu'il avait conservé jusqu'aux élections de 1936.

C'était un homme de grande expérience, généralement plein d'affabilité et de courtoisie. Cependant, je réussis ce jour-là à le faire sortir complètement de ses gonds,

¹⁸ Robert Thion de la Chaume (1906-1967) : directeur (1934), puis administrateur (1942) de la Société indochinoise de plantations d'hévéas. Voir [encadré](#).

en soumettant à l'approbation le projet de construction d'une maison pour assistant à Chamcar-Andong, en matériaux durs et de dimensions pas tellement exigües.

S'indignant sans aucune retenue, le brave Outrey avait terminé sa philippique à peu près par les mots suivants : « Un assistant de plantation, ça se loge sous une paillote, à la rigueur dans un bungalow en bois. Faire davantage serait engager pour rien une dépense totalement injustifiée. De mon temps... ».

J'eus quelque mal à le convaincre que, précisément, les choses avaient changé depuis son temps, et que, si l'on voulait avoir de bons assistants, il fallait les traiter bien et les loger de même. Le président, Gaston de Saporta, ayant appuyé mon point de vue, l'assistant de Chamcar-Andong obtint finalement sa maison, mais je compris ce jour-là qu'il était préférable de ne pas heurter de front sur ce genre de question les vétérans de l'Indochine d'autrefois.

Cependant, on ne pouvait pas en rester éternellement à l'année 1910..

.....
[304] La SCKT avait doté Chamcar-Andong [304] de bungalows pour y loger le directeur et son assistant,. Construits en bois, matériau particulièrement abondant et de bonne qualité dans la forêt primaire avoisinante, ils avaient été maintenus dans un état d'entretien convenable par les soins de Jaeggi. On avait estimé qu'ils suffiraient jusqu'au moment où les hévéas commenceraient à y produire du caoutchouc en quantités un peu substantielles.

.....
Les bungalows en bois, où les termites avaient, semble-t-il, causé quelques ravages, furent réformés et remplacés par deux maisons en maçonnerie, la plus grande pour le directeur, l'autre pour son assistant.

.....
[359] La plantation de Chamcar-Andong se trouvait être, bien que située en terre rouge, à peu près exempte de paludisme, sans doute à cause de l'absence de tout marécage ou point d'eau permanent à proximité. Au surplus, la petite ville proche de Kompong-Cham pouvait offrir quelques ressources médicales ou hospitalières en cas de besoin.

.....
[379] L'éloignement de cette plantation l'obligeait à recourir à la voie fluviale, le Mékong en l'occurrence, pour faire descendre son caoutchouc jusqu'au port. En vue de faciliter les opérations de transit, la société avait fait construire, en 1937, à Kompong-Cham, un magasin de stockage équipé d'un wharf permettant de charger directement les caisses sur les vapeurs de la Société des Messageries fluviales ou, plus exactement, de sa filiale, la Compagnie saïgonnaise de navigation et de transport, qui exerçait en ce temps-là une sorte de monopole de tous les services par bateaux sur le Mékong.

Caoutchoucs de Kompong-Thom
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juin 1938)

La Société des Caoutchoucs de Kompong-Thom, constituée fin 1927, est restée depuis l'origine au capital de 16 millions, en 160.000 actions de 100 fr., auxquelles s'ajoutent 19.200 parts bénéficiaires, qui ont droit à 25 % de l'excédent des bénéfices, après un intérêt statutaire de 7 % au capital, la dotation de la réserve légale et les pantières.

Sur un domaine de 6.000 hectares, situé au Cambodge, elle a planté 1.125 hectares, d'un seul tenant, dont 1.111 hectares en hévéas et 14 en kapokiers. La totalité des hévéas est greffée en clones de Malaisie et des Indes Néerlandaises, dont le rendement

et les qualités ont été démontrés par les expériences des stations d'essais et des laboratoires botaniques.

C'est en 1935 qu'ont commencé les saignées. De 175 tonnes de caoutchouc pendant l'exercice 1935-36, la production a progressé à 591 tonnes pour l'exercice 1936-37, dont la durée a été exceptionnellement de quatorze mois, la clôture de l'année sociale ayant été ramenée du 31 octobre au 31 décembre. Sa moyenne mensuelle s'est ainsi élevée de 15 à 43 tonnes environ.

L'exercice 1935-1936, le premier qui ait donné lieu à l'établissement d'un compte de profits et pertes, a laissé un bénéfice de 266.597 francs qui a été affecté à des amortissements, dotés également de 391.509 francs provenant d'intérêts et produits divers.

Avec l'exercice 1936-1937, commence l'ère des répartitions. Les bénéfices, après amortissements, ont atteint 2.939.497 fr., représentant un chiffre élevé par rapport au modeste capital, et permettant au conseil de proposer des dividendes de 11 francs par action et 19 fr. 60 par part. Le bilan au 31 décembre 1937 fait ressortir une situation financière aisée avec 1.608.011 francs de disponibilités et un actif réalisable (débiteurs et marchandises) de 3.497.981 fr. pour 618.011 fr. de crédateurs.

Poursuivant ses progrès, la production de caoutchouc s'est élevée, pendant les quatre premiers mois de cette année, à 100 tonnes, contre 49 tonnes pour la période correspondante de 1937. Elle est encore susceptible de larges augmentations, au fur et à mesure de la croissance des arbres, qui, d'ailleurs, comme nous l'avons noté, sont tous greffés et sélectionnés, et, par suite, capables de forts rendements. Certains lots ont donné 1.200 kg à l'hectare, et un chiffre de 1.500 kg paraît devoir être prochainement atteint, alors que le rendement moyen pour les arbres greffés est généralement de 1.000 kg à l'hectare. Sur la base d'une moyenne de 1.200 kg, la production pourrait arriver à dépasser 1.300 tonnes. soit plus du double du résultat de l'exercice écoulé. D'autre part, le prix de revient tend à s'abaisser avec l'amélioration des rendements, et, le marché de Londres étant le régulateur des prix du caoutchouc, la récente dévaluation de notre monnaie entraîne une augmentation des coûts en francs. Un fort accroissement des bénéfices de la Société de Kompong-Thom est donc en perspective.

Dernier cours de l'action au Parquet : 208.

Caoutchoucs de Kompong-Thom (L'Information d'Indochine, économique et financière, 27 mai 1939)

L'assemblée, qui s'est tenue à Saïgon le 10 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1938. Elle a voté le dividende annoncé de 15 fr. par action et de 23 francs 02 par part.

Ce dividende a été mis en paiement sous déduction des impôts, le 15 mai.

Le rapport du conseil, après avoir analysé les dispositions du nouveau plan de réglemmentation établi par le Comité international, signale que, par suite des acquisitions de droits faites à l'amiable et aux enchères publiques, la société pourra effectuer, en 1939, 115 hectares de plantations nouvelles. Toutes dispositions utiles ont été prises pour que la société soit en mesure d'utiliser les droits d'extension ainsi acquis et ceux qui lui ont été attribués conformément au nouveau plan. Les défrichements ont été terminés fin 1938 et, en raison de l'accroissement de la production de 1938 et surtout des augmentations à prévoir pour les prochaines années, la capacité de l'usine à feuilles a été doublée. D'autre part, la nouvelle usine pour le crêpe a commencé à fonctionner au début de l'année en cours.

Caoutchoucs de Kompong-Thom
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 19 août 1939)

Le bénéfice brut sur l'exploitation de caoutchouc s'est élevé, pendant l'exercice 1938, à 4.375 939 fr. au lieu de 4.123.953 fr. en 1937. Il s'y ajoute les produits accessoires et divers pour 41.238 fr., le revenu du portefeuille-titres pour 79.710 fr. et le bénéfice sur vente de titres pour 250.754 fr., soit en tout 4.747.641 fr. au lieu de 4.160.189 fr.

Rappelons que l'exercice 1937 avait eu une durée exceptionnelle de quatorze mois. Après déduction des frais généraux et de 1.242.203 francs d'amortissements, le solde créditeur de l'exercice 1938 ressort à 3.246.965 fr. au lieu de 2.939.497 fr. pour l'exercice précédent.

Le dividende a été fixé à 15 fr. par action au lieu de 14, les parts ont reçu 23 francs 02 au lieu de 19 fr. 60. Ces dividendes ont été mis en paiement le 15 mai.

Voici comment a évolué la situation financière (en 1.000 fr.) :

31 décembre	1937	1938
ACTIF		
Immobilisé	14.482	15.279
Disponible	1.608	2.253
Réalisable	3.497	3.116
PASSIF		
Capital	16.000	16.000
Réserve légale	—	147
Exigible	648	1.247

Dans le réalisable, il y a lieu de noter la diminution des stocks de caoutchouc qui ne s'élèvent plus qu'à 362.000 fr. au lieu de 1.034.000. Par contre, les débiteurs divers passent de 1.204.000 à 1 million 995.000. Le portefeuille-titres a été ramené de 977.500 fr. à 248.125 fr.

En raison de l'accroissement de la production de caoutchouc du domaine de la société en 1938, et surtout des augmentations qui sont à prévoir pour les prochaines années, la société a doublé la capacité de son usine à feuilles.

Celle-ci a continué à donner entière satisfaction, aussi bien pour le prix de revient de fabrication que pour la qualité du produit. La construction d'une usine à crêpes destinée à traiter les qualités inférieures a été entreprise dans le courant de 1938 et a commencé à fonctionner au début de 1939.

D'autre part, la production de caoutchouc pour le mois de juillet 1939 s'est élevée à 89 tonnes, contre 70 t. pour le mois de juillet 1938, portant ainsi à 336 tonnes la production des sept premiers mois de l'exercice en cours, contre 265 t. pour la période correspondante de 1938.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[265] Bèn-Cui et Chamcar-Andong furent équipées de batteries de crêpeuses individuelles, mais de capacité moindre et constituées seulement de quatre paires de rouleaux au lieu de cinq.

.....
[405] On avait décidé d'implanter quelques « jardins grainiers » aux Caoutchoucs du Donaï et à Chamcar-Andong. [406] Il s'agissait d'y réaliser un « accouplement naturel » entre deux clones différents d'hévéas, afin d'en obtenir des graines provenant de parents « présumés connus ». En théorie, le croisement, par exemple, du TJ 1 avec le TJ 16, devrait donner naissance à une forte proportion d'hévéas haut producteurs.

Dans la pratique, on commence par défricher une superficie de trois ou quatre hectares en un coin de forêt parfaitement isolé, à plusieurs kilomètres de distance de l'hévéa le plus proche dont le pollen risquerait de venir fertiliser les fleurs des sujets greffés. On garnit ensuite de stumps greffés, au nombre de plusieurs centaines, par rangées alternées de l'un et l'autre clone sélectionnés comme parents, toute la surface utilisable.

Après avoir mis en terre les « stumps » choisis à cet effet, il ne reste plus qu'à attendre cinq ou six ans avant d'en obtenir les premières graines, et ensuite un second intervalle similaire de temps, avant de pouvoir se faire une opinion valable au sujet des rendements à attendre des hévéas à provenir de ces « accouplements ». C'était là, pour le groupe S.I.P.H., une entreprise de très longue haleine, mais elle méritait d'être tentée.

.....
On installa le jardin grainier de Chamcar-Andong à plusieurs kilomètres de la plantation, dans la forêt.

.....
Défalcation faite de ces petites surfaces, le « droit de planter » attribué à Chamcar-Andong représentait une quarantaine d'hectares ¹⁹ pour lesquels un défrichement de forêt d'égale superficie avait été entrepris dès la fin de 1938, en bordure de la plantation existante.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1854:

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom

Conseil d'administration : E. de Laboulaye, pdt hon. ; J. Berthet, pdt ; comte G. de Saporta, v.-dt ; A. de Vogüé, adm.-d. ; G. Colin, L. Deschars, R. Grand-Dufay, F. de Flers, J. Laurent C. Lejeune, E. Outrey, René Thion de la Chaume.

Commissaires des comptes : E. Lassalle ; L. Mignot.

CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM (*Le Journal*, 2 mars 1942)

Un second acompte de dividende est mis en paiement depuis aujourd'hui, à raison de 20 francs brut par action et de 56 fr. 56 par part.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC

¹⁹ En réalité 115, par suite des acquisitions de droits faites à l'amiable et aux enchères publiques (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 mai 1939)(A.L.)

MEMBRES (1942)

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 11 mars 1942)

Delarbre H., plant. Chamcar-Andong, Barai [Tué en déc. 1952 sur la plantation d'Ong-Qué (SIPH)].

CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM

(*Le Journal*, 2 novembre 1942)

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1941 dont les résultats seront présentés à la prochaine assemblée fait apparaître un bénéfice net de 9.820.583 francs. Y compris le report antérieur, le total disponible ressort à 9.832.387 francs. Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 40 francs par action contre 27 fr. 50 précédemment.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM

Société anonyme fondée en 1927

(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : obtention de toutes concessions, plantations ; culture de l'hévéa, de tous végétaux ; exploitation de tous terrains, toutes fabriques et tous établissements au Cambodge, en Indochine et autres pays.

Siège social : Saïgon, 19, rue des Frères-Denis.

Correspondant à Paris : Société auxiliaire de plantations, 12, rue Boissy-d'Anglas.

Capital social : fr. 16.000.000, divisé en 160.000 actions de 100 francs.

Parts de fondateur : 19.200 parts.

Conseil d'administration : MM. E[douard] de LABOULAYE, président honoraire ; J[ules] BERTHET, président ; G[aston] de SAPORTA, vice-président ; A[rnaud] de VOGÜÉ, administrateur délégué ; G[eorges] COLIN, L[éon] DESCHARS, R[oger] GRAND-DUFAY, C[amille] LEJEUNE, F[rançois] de FLERS, J[ean] LAURENT, R[obert] THION de la CHAUME.

Année sociale : close le 31 décembre depuis l'exercice 1937 (antérieurement le 31 octobre).

Assemblée générale : avant fin octobre — 1 voix par action.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 10 % au conseil ; sur le solde : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions et parts.

Exercices	Caoutchouc (tonnes)
1937 (1)	594
1938	655
1939	880
1940	925
1941	1.032

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr.	fr.	fr.	fr.
1937 (1)	2.939	2.616	14	286	166
1938	3.247	2.842	15	271	180
1939	5.484	4.754	24	350	190
1940	6.193	5.472	27,5	—	—
1941	1.032	8.204	40	—	—

(1) Pour 14 mois.

CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM
(*Le Journal*, 5 avril 1943)

Un acompte de 7 francs par action à valoir sur l'exercice 1942, sera mis en paiement à partir du 12 avril.

Le solde du dividende de l'exercice 1941, soit 3 fr. 50 par action et 12 fr. 03 par part, sera payé également à la même date.

CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM
(*Le Journal*, 3 mai 1943)

Pendant l'année 1942, la production s'est élevée à 828 tonnes contre 1.032. en 1941. La production du premier trimestre 1943 ressort à 176 tonnes contre 135 pour le premier trimestre 1942.

CAOUTCHOUC DE KOMPONG-THOM
(*Le Journal*, 9 août 1943)

À partir du 15 août, solde du dividende de l'exercice 1942, soit 8 fr. par action et 20 fr. 06 aux parts, ainsi qu'un acompte de 7 fr. brut sur l'exercice 1943.

Témoignage de Pierre de Viviers
(in *Planteurs d'hévéas en Indochine 1939-1954*,
Amicale des planteurs d'hévéas, 1996)

[54] En octobre 1944, je fus envoyé à Chamcar-Andong pour y remplacer, au pied levé, F. Schmitz hospitalisé d'urgence à Saïgon.

C'était ma première affectation au Cambodge et je n'y connaissais personne. Mais l'organisation de la S.I.P.H. était telle que je n'y fus pas dépaysé, bien que mon prédécesseur n'ait pu me passer les consignes d'usage. Je fus tout de même surpris de trouver deux civils japonais installés juste en face de l'entrée de la plantation sur une

sur- [55] face assez importante de cotonniers qu'ils dirigeaient. La vraie raison de leur présence était sans doute la surveillance de ce qui se passait chez nous.

Égal fut mon étonnement de trouver M. Jaeggi, l'ancien directeur, installé tout à côté, sur une concession qu'il avait mis longtemps à trouver, me dit-il. Il s'adonnait à des cultures diverses, souvent mises à mal par les éléphants sauvages, très nombreux dans le coin. Un de leur passe-temps favori était d'ailleurs de jouer avec la canalisation, malheureusement non enterrée, qui reliait la station de pompage du Taprok à l'usine et traversait sur quatre kilomètres une forêt de bambous et de bananiers aussi sauvages qu'eux. Il s'ensuivait des interruptions d'arrivée d'eau plus ou moins longues mais très gênantes, surtout au moment de l'usinage du latex.

En plus, comme c'était la saison sèche, l'eau pompée directement dans le *suoi* était non seulement boueuse, mais souvent insuffisante pour couvrir tous les besoins. Cette carence n'était pas spécifique à Chamcar-Andong, An-Lôc aussi souffrait chaque année de la même pénurie. On avait bien essayé d'y remédier en forant un puits Layne mais sans succès, la couche de basalte à traverser pour atteindre la zone aquifère profonde s'étant révélée plus épaisse qu'on ne pensait. Le sondage avait dû être arrêté en raison du coût, chaque jour plus prohibitif, d'une opération dont personne ne pouvait préciser la durée.

Il est curieux de constater combien les promoteurs de ces grandes plantations avaient peu tenu compte de ce problème, comme si leur but se limitait à planter le plus d'hectares possible, sans se soucier des besoins qu'entraîneraient le traitement d'une production de plus en plus importante et les besoins d'une population croissante. À leur décharge, on peut penser soit qu'ils manquaient d'expérience, soit qu'ils ne prévoyaient peut-être pas que leur entreprise prendrait une telle expansion.

Heureusement, à Chamcar-Andong, la main-d'œuvre, en majorité annamite [plus précisément tonkinoise] et donc isolée dans un contexte cambodgien, ne donnait pas beaucoup de soucis, ce qui n'était pas le cas en Cochinchine où la propagande anti-française s'amplifiait.

Pressentant comme tout le monde une période de troubles, l'inspecteur général [Berthier] avait prescrit de constituer des réserves importantes de ce qui pouvait être stocké sans danger. C'est pourquoi j'avais pu engranger suffisamment de paddy pour cinq mois de consommation et de poisson sec pour trois mois. Mon prédécesseur avait passé commande de 30.000 tasses à latex dont la livraison, à Kompong-Cham, commençait à s'effectuer. Pour les transporter jusqu'à la plantation, je m'étais entendu avec le colonel commandant de garnison qui disposait de quelques camions. Ceux-ci me montaient les tasses qui encombraient les quais du Mékong et repar- [56] taient avec un chargement de bois de chauffage. Cet arrangement fonctionna parfaitement à la satisfaction de tous.

Et puis, un jour où mon assistant, monsieur de Fenoyl ²⁰, qui était descendu à Saïgon avec le seul camion de la plantation n'était pas encore rentré comme prévu, je décidai de me rendre à Kompong-Cham pour essayer de connaître la cause de ce retard et de traiter en même temps quelques affaires.

C'était le 9 mars 1945. En arrivant près de Kompong-Cham, je fus soudain stoppé par un groupe de soldats japonais me pointant, en vociférant, leurs baïonnettes sur le nombril. Emmené sans ménagements devant celui qui devait être leur chef, ce dernier, après quelques palabres auxquelles je ne comprenais rien, me fit conduire au bungalow où je retrouvai Fenoyl et quelques autres Français arrêtés à peu près dans les mêmes conditions que moi.

²⁰ Luc de Fenoyl (1913-1984) : fils cadet de Jacques de Fenoyl (1873-1951), colon au Tonkin, puis dans les affaires de nickel néo-calédoniennes. Voir [encadré](#).

Précédemment représentant de la plantation de Long-Thanh à l'Association des planteurs de caoutchouc.

Après l'attaque de la garnison qui avait duré plusieurs heures, l'effet de surprise n'ayant pas joué pleinement, celle-ci avait finalement succombé sous le nombre. Le colonel s'était suicidé plutôt que de se rendre et il y avait eu plusieurs tués et beaucoup de blessés. Du côté des assaillants, les pertes étaient plus importantes et l'humeur des survivants s'en ressentait, d'autant plus qu'une partie de la garnison avait pu s'échapper et prendre la brousse.

Ces informations nous étaient fournies par les boys, libres de circuler, car les Européens, bouclés dans l'hôtel avec deux sentinelles à chaque porte, ne pouvaient sortir. C'est ainsi que nous sûmes que le colonel avait été enterré avec les honneurs militaires, sur l'ordre de son homologue japonais, parce qu'il avait préféré la mort au déshonneur.

Après quatre jours d'une attente anxieuse, on nous remit un tract rédigé en français par lequel le gouvernement japonais proclamait sa mainmise sur l'Indochine, assurait qu'il n'en voulait pas à la population civile et ordonnait à chacun de reprendre son travail. À la suite de quoi, on nous fit passer devant une sorte de tribunal avec interprète, où nous dûmes fournir toutes sortes de renseignements sur notre activité.

Comme je protestai, peut-être un peu fort, contre la façon dont j'avais été arrêté, un Japonais qui assistait à l'interrogatoire se leva sans dire un mot et m'envoya un direct en pleine figure qui me mit groggy. J'en garde encore les traces... Le résultat de cette confrontation fut cependant bénéfique puisque nous fûmes autorisés à récupérer nos véhicules et à regagner notre plantation, au grand étonnement des [57] deux civils japonais voisins qui s'étaient empressés d'en prendre la direction.

À la vue du laissez-passer dont nous étions munis, ils décampèrent sans insister et la vie reprit son cours. Cela ne dura pas longtemps car, une quinzaine de jours plus tard, nous fûmes cernés par à peu près l'effectif d'une compagnie qui cherchait les armes prétendument apportées par les camions militaires français. Le rapport de nos voisins nippons avait dû finalement arriver à destination.

Après interrogatoire serré des cadres vietnamiens et fouille des maisons des Européens — prenant au passage M. Jaeggi, sa femme et son beau-frère *in partibus* —, nous fûmes tous emmenés, en camion militaire, à Kompong-Cham et enfermés dans les locaux de l'école où étaient déjà rassemblés tous les blancs de la province, sans distinction de nationalité.

Grâce à l'entremise d'un jeune chef de province cambodgien, Tiou Long ²¹ (n'oublions pas que le Cambodge était un protectorat), nous pouvions en sortir quelques heures par jour pour nous approvisionner, mais il fallait être présents au contrôle de tous les soirs. [...]

.....
Environ un mois après arriva un détachement français venant de Calcutta, avec le général Leclerc qui venait de représenter la France à la cérémonie de reddition du Japon, à bord du cuirassé américain « Le Missouri ». Ce fut pour nous le vrai jour de délivrance, mais notre joie a été vite assombrie par l'annonce de l'arrestation de l'amiral Decoux. Interné par les Japonais à Loc-Ninh, il fut, dit-on, traité comme un malfaiteur par le lieutenant chargé de cette triste besogne et conduit, menottes aux mains, à l'avion qui devait le ramener à Paris pour y être jugé.

Bien sûr, il avait appliqué sévèrement les consignes de Vichy, mais il avait aussi réussi à maintenir la présence française en Asie dans des conditions extrêmement difficiles et périlleuses. Tous, Blancs ou Jaunes, lui reconnaissaient le mérite d'avoir sauvé la face et avaient de la considération pour sa personne, même si sa politique ne faisait pas l'unanimité. Si, en métropole, cette arrestation put être ressentie comme une revanche, sur place, de l'avis unanime, ce fut une erreur.

²¹ Niek Tiou Long devint ministre d'État du Cambodge dans les années 1960. Nommé par Decoux [conseiller fédéral](#) (A.L.)

En même temps nous tombait du ciel, au sens propre du terme puisqu'il avait été parachuté, un envoyé officiel de Paris nommé Cédile dont on espérait des miracles puisqu'il était chargé de reprendre [60] en main l'administration civile. Mais, six ans de séparation et de guerre avaient tellement modifié le comportement de chacun, qu'un mur d'incompréhension mutuelle ne tarda pas à s'élever entre lui et nous.

Ce fut d'autant plus regrettable que l'agitation politique vietnamienne, alimentée par la surenchère des différents partis, prenait de l'ampleur, bien entendu, au détriment des intérêts français.

C'est à ce moment-là qu'une bonne étoile me fit rencontrer le commandant Dewavrin du service de renseignements de Leclerc. Il cherchait à savoir ce qui se passait à l'intérieur du pays et, ayant appris que je venais du Cambodge, me proposa de faciliter mon retour à Chamcar-Andong. Je sautai sur l'occasion et, pour la bonne règle, allai à l'hôpital Grall où monsieur Berthier se remettait des séquelles de son séjour à la Kempétaï et ce, pour le mettre au courant de cette proposition.

Loin de partager mon enthousiasme, il me fit remarquer combien cette aventure comportait d'aléas. Mais, devant ma détermination, il finit par me donner carte blanche. Quatre jours après, une jeep m'acheminait, avec deux autres Français, à Tan-Son-Nhut où nous attendait un petit avion japonais, destiné sans doute au transport de hauts gradés car il était d'un confort remarquable, piloté bien entendu par un Nippon. Ce fut à son bord que je pris mon baptême de l'air et le voyage fut sans histoire.

À Phnom Penh, je fus logé d'autorité à l'hôtel « Royal » où se trouvaient déjà une dizaine de fonctionnaires français en attente d'affectation. Bien installé, j'y restai une semaine, appréciant particulièrement l'abondance des repas qui me changeaient de l'ordinaire saïgonnais où le régime jockey était de rigueur depuis deux mois, les Vietnamiens refusant de nous ravitailler.

Pendant ces quelques jours, j'allai rendre visite aux Français, toujours confinés dans les bâtiments d'une école mais plus surveillés. J'appris par eux que le directeur de la plantation de Prek-Kak [Caoutchoucs du Mékong], M. Fournier, avait essayé, dès l'annonce de la capitulation japonaise, de regagner sa plantation. Un officier l'avait renvoyé *manu militari* et, même, blessé d'un coup de sabre heureusement sans gravité.

Quand je fis part de mon intention de revenir à Chamcar-Andong, on me regarda avec une certaine commisération et même l'évêque me conseilla de surseoir à ce projet. Mais le Service des renseignements avait des moyens et mon retour, bien organisé, devait s'effectuer sous la protection d'une escorte militaire afin de m'éviter les mêmes désagréments que ceux de M. Fournier.

Enfin, le jour tant attendu arrive, et me voilà parti en jeep en compagnie d'un lieutenant, suivi d'un camion et d'une dizaine de sol- [61] dats, le tout arborant le drapeau français. Arrêt à Kompong-Cham après un voyage sans incidents. J'en profitai pour aller voir des commerçants chinois, fournisseurs attirés de la plantation « avant ». Leur accueil est des plus réservé et je sens combien ma présence les gêne. La population paraît indifférente, de cette indifférence asiatique, toute en attente. Seule manifestation hostile : en entrant dans un magasin, je suis bousculé par un client qui en sortait, mais c'est tout.

Puis, prise de contact rapide avec le nouveau chauway Ket (chef de province) et cap sur la plantation, toujours avec mon cortège militaire.

Émoi et curiosité se mêlent en moi en arrivant au bureau où se trouvent trois secrétaires. Ils manifestent poliment une certaine joie de me revoir et m'informent que, pendant mon absence, les deux Japonais voisins ont dirigé la plantation. Avertis sans doute par radio-bambou, ils sont partis la veille, abandonnant sur place du matériel destiné au montage d'une filature de coton. Mais un poste de garde, composé d'un sous-officier et de cinq hommes est installé dans la maison du directeur. Ils ont dû être prévenus eux aussi car, à notre arrivée, ils se mettent au garde-à-vous et présentent les armes. Bon début !

Avec beaucoup de gestes, on leur fait comprendre qu'ils doivent déménager dans la « maison-passagers », ce qu'ils font sans histoires. Mon ancien boy, resté dans la boyerie, refait surface avec force « laïs »²² et reçoit incontinent l'ordre de nous préparer un repas pour le soir et de faire les lits. Façon de parler, car il y a déjà longtemps que les draps et serviettes ont disparu, mais il reste les matelas et nous avons des nattes. Quant au menu, le riz-poulet est de rigueur.

Un tour d'inspection générale me confirme que, à part un besoin urgent de sarclage, il n'y a pas de dégâts apparents. Même le grand magasin où étaient entreposées plus de mille tonnes de caoutchouc est intact.

Revenu au bureau, j'y apprends que les stocks de paddy et de poisson sec constitués avant mon départ ont été très utilisés mais qu'il en reste encore un peu. Par contre, près de la moitié des ouvriers, entraînés par l'ancien mécanicien, sont partis vers le Sud pour tenter de regagner la Cochinchine. J'apprendrai par la suite qu'ils se sont arrêtés à Chup où j'irai les récupérer.

Si l'usine est à peu près en état, beaucoup de matériel a disparu, même la machine à écrire que je retrouve chez le chauway srok (chef du canton) qui l'avait « adoptée » pour, me dit-il, la sauvegarder (ce dont je le remercie chaleureusement en lui glissant même quelques piastres, pour la peine ...). Par bonheur, les Japonais ont laissé dans le coffre une somme suffisante pour pouvoir allouer une avance de paie [62] aux ouvriers restants. Cela me permet d'en faire le pointage et de former des équipes de sarclage ainsi qu'une sorte de commando chargé de récupérer, dans les environs, tout le matériel et le cheptel possible, avec consigne de remercier de ma part tous ceux qui ont bien voulu s'en occuper pendant mon absence. Cette méthode, exempte de toute idée de représailles, donne des résultats satisfaisants, surtout en ce qui concerne le cheptel « adopté » par les paysans Khmers voisins.

Après deux jours de séjour, le lieutenant français chargé de ma protection estime l'ambiance suffisamment calme pour lui permettre de regagner sa base et il s'en va, me confiant à la garde du poste japonais.

Son chef installe deux sentinelles à la porte de la maison dont la mission principale semble être de se mettre au garde-à-vous en hurlant quelque chose qui doit ressembler à un « à vos rangs fixe » chaque fois qu'elles me voient bouger.

Si ces manifestations bruyantes de respect extérieur sont supportables trois ou quatre fois par jour, elle deviennent lassantes, surtout le soir où un peu de calme serait le bienvenu. J'essaie de le leur faire comprendre... peine perdue. Et cela va durer une quinzaine de jours, jusqu'à ce que tout ce petit monde soit rappelé à Phnom-Penh.

À part cet inconvénient, notre cohabitation se passe très bien et j'ai tout loisir de remettre en état de marche le camion de la plantation, en panne, naturellement. En attendant, j'avais dû utiliser une charrette à bœufs pour assurer mes déplacements.

Le camion réparé, ma première sortie est pour Kompong-Cham afin d'y porter un compte rendu pour monsieur Berthier et aussi faire quelques emplettes urgentes.

Par courtoisie, je commence par une visite au chauway ket. Il doit être très embêté d'avoir ce Français sur les bras car il m'informe, avec un bon sourire, qu'étant donné l'esprit de la population, il craint pour ma sécurité personnelle. Il m'offre même de me mettre en prison, uniquement pour m'éviter un lynchage éventuel. N'ayant rien remarqué de suspect en venant, je décline cette offre qui se veut un peu trop aimablement préventive et lui demande s'il connaît une auto disponible dans la ville.

Il me signale que le gendarme français, arrêté en même temps que tous ses compatriotes, a laissé sa voiture personnelle au garage de la gendarmerie. C'est une 5 CV Peugeot en assez bon état. Après avoir fait le plein d'alcool (de la voiture, pas de moi !), elle consent même à démarrer.

²² Salutations respectueuses, mains jointes, et répétées plusieurs fois.

Je la réquisitionne aussitôt, sans autre forme de procès, et, grâce à elle, j'ai pu circuler librement jusqu'à ce que son propriétaire légitime, accompagné de son épouse, arrive un jour à Chamcar-Andong pour me la réclamer. Il commence par refuser le prix que je lui propose pour cette « location », préférant se faire embaucher comme assis-[63] tant. Désolé d'apprendre que je n'ai pas les pouvoirs nécessaires pour cela, il repart avec sa voiture et une petite somme bien méritée.

Les choses ayant beaucoup évolué entre-temps, je n'eus pas de peine pour en trouver une autre.

C'est à ce moment-là que M. Jaeggi, revenu s'installer sur sa concession, m'apprit que les autres planteurs de Chup ou de Prek-Kak, internés comme lui à Phnom Penh, encouragés par la réussite de ma réinstallation, rapportée sans doute par radio-bambou (car je n'avais pas eu le temps de revenir dans cette ville), avaient décidé de suivre mon exemple.

D'avoir été le premier planteur français de toute l'Indochine à reprendre mon poste me remplit d'une certaine fierté.

Encore faut-il souligner que cette « première » ne fut possible que grâce à une suite de chances dont la principale a probablement été de ne pas être confronté aux difficultés rencontrées par mes camarades du secteur de Biên-Hoà.

C'est plus tard que j'appris, leur odyssée car, à cette époque, les communications postales, les seules possibles, étaient des plus aléatoires. Elle fonctionnaient même si mal que je n'avais pas été averti de l'arrivée prochaine de deux assistants venant tout droit de France.

Je fus donc fort surpris de les voir entrer un jour dans le bureau, sans crier gare. C'étaient Antoine de Lassence et James Branson.

Le fait d'avoir su se débrouiller pour parvenir à Chamcar-Andong, en dépit de la précarité des moyens de transport, laissait supposer une bonne faculté d'adaptation de leur part, ce qu'ils confirmèrent par la suite.

En attendant, le confort monacal de leur logement les surprit bien un peu, mais ils firent contre mauvaise fortune bon cœur.

Par eux, j'appris enfin ce qui s'était passé en France depuis la fin de mon dernier congé, en octobre 1938.

Peu après arriva aussi un nouveau, un peu plus mûr, destiné à me remplacer, comme le précisait sa feuille de route. C'était M. Vezy.

Employé dans une maison de commerce à Madagascar, il avait rejoint les Forces françaises libres et c'est comme capitaine de la 2^e D.B. qu'il était entré dans Paris libéré. Au hasard d'une halte dans un bar, il avait rencontré notre administrateur délégué, M. Thion de la Chaume. Intéressé par son *curriculum vitæ*, celui-ci lui avait proposé la direction d'une plantation en Indochine pensant, comme beaucoup d'autres Français, qu'un séjour prolongé sous les tropiques avait dû avoir raison des plus robustes et que les survivants devraient probablement être rapatriés par navire-hôpital.

C'était un garçon sympathique et plein de bonne volonté mais, manifestement pas fait pour ce métier. Se coucher à 20 h 30 pour se [64] lever à 4 h 30, comme c'était l'usage dans la corporation, lui était très pénible et je crois qu'il n'a jamais pu s'y faire.

Mais le temps passait et je profitai de cette saison sèche pour préparer une petite extension d'une vingtaine d'hectares. En mars 1946, tout était en place pour sa plantation lorsque MM. Arnaud de Vogüé et G.W. Birnie m'annoncèrent leur visite. Ils avaient voyagé à bord d'un navire de guerre et étaient arrivés à temps pour assister à la reprise de Suzannah et d'An-Lôc.

.....
Après leur visite, la vie reprit son cours et notre équipe fut renforcée par l'arrivée d'un mécanicien suisse, M. Steiner. Envoyé par la maison Sulzer pour superviser l'installation d'une nouvelle batterie de crêpeuses à An-Lôc, il était resté à cause des événements. Il avait roulé sa bosse un peu partout dans le monde et acquis une

expérience de la vie, en plus de sa valeur professionnelle, fort utile pour la formation des jeunes assistants.

Tout allait donc bien à bord lorsque je reçus l'ordre de confier la direction à M. Vezy pour reprendre celle d'An-Lôc. C'était en juin ou en juillet 1946.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 août 1950)

Les comptes de l'exercice 1949 seront soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle convoquée pour le 28 août 1950 à Saïgon.

Ils font état de l'absorption par voie de fusion de la Société des caoutchoucs de Chamcar-Loeu rendue définitive par l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 1949, et de la réévaluation i des Immobilisations.

La production de l'exercice 1949 de la plantation de Chamcar-Andong et celle des exercices 1948 et 1949 de la plantation de Chamcar-Loeu s'est élevée à 882 tonnes ; celle de la plantation de Chamcar-Andong pour 1948 avait été de 579 tonnes. Le bénéfice brut d'exploitation s'établit à \$ 3.063.241,49.

Le compte Profits et Pertes a pris en charge un montant de \$ 1.360 487,66 d'amortissements calculés pour la première fois sur les nouvelles valeurs réévaluées des immobilisations.

Dans l'ensemble l'exercice se solde par un bénéfice net de \$ 1.370 819,60, compte tenu du report bénéficiaire antérieur le solde créditeur du compte Profits et Pertes est de \$ 1.495.144,86.

Au bilan, les Immobilisations figurent pour \$ 13.598.223,39. Le disponible et le réalisable se totalisent pour \$ 5 millions 233.739,91 contre \$ 2.227.117,70 de « Crédeurs divers » et « Coupons à payer ». La réserve spéciale de réévaluation figure au passif pour \$ 12 millions 168.108,64.

Il sera proposé à l'assemblée de fixer le dividende à \$ 4,50 par action ; sur ce montant une somme de \$ 2,50 a déjà été mise en paiement le 11 août 1950, aux taux nets de \$ 2 nominatif et \$ 1,77 porteur soit, au change de 17 francs pour 1 \$, respectivement fr. 34 et fr. 30.

À l'issue de l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire en vue de décider une incorporation au capital d'un montant de \$ 5.500.000 à prélever sur la réserve spéciale de réévaluation et l'élévation du montant nominal des actions de 10 \$ à 30 \$.

Il sera proposé en outre à l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser le conseil à procéder au regroupement des actions dans la proportion de 1 action nouvelle de 300 \$ pour 10 actions anciennes du nouveau nominal de 30 \$.

AEC 1951-1143 — Société des caoutchoucs de Kompong-Thom
Siège local : 339, rue des Frères-Denis, SAÏGON (Sud Viet-Nam).
Correspondant à PARIS : Sté auxiliaire de plantations, PARIS (8^e).
Capital. — Société anon., fondée le 23 septembre 1927, 8.250.000 piastres en 275.000 act.

Dividendes. — 1947 : néant ; 1948 : 2 p. ; 1949 : 4 p. 5.

Objet. — Plantation et culture de l'hévéa et de tous végétaux, en particulier en Indochine, exploitation de toutes fabriques servant à la préparation du caoutchouc. — Production 1949 : 579 tonnes.

Conseil. — MM. Éd. de Laboulaye [secr. gén. Bq IC](1883-1955), présid. hon. ; J. Berthet, présid. ; G[aston] de Saporta, vice-présid. ; A[rnaud] de Vogüé [CCNEO],

admin. dél. ; H[ubert] de Chambure [Bq Indoch.], L[éon] Deschars ; R[oger] Grand-Dufay, François de Flers [Bq Indoch.], J[oseph] Labbé, J[ean] Laurent [Bq Indoch.], C[amille] Lejeune, R[obert] Thion de la Chaume [SIPH], admin.

Société des Caoutchoucs de Kompong-Thom
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} mars 1952)

MM. les actionnaires qui n'auraient pas encore procédé à l'échange de leurs actions de \$ 10,45 contre des actions de \$ 10,300 ont intérêt à le faire dans le plus bref délai s'ils veulent en bénéficier, pour la négociation de leurs rompus, de l'exonération de courtage accordée par la Chambre syndicale des agents de change de Paris, cette dernière ayant décidé de radier de sa cote les actions de \$ 10,45 à partir du 15 mai 1952.

Deux planteurs français tués près de Saïgon
(*La Croix*, 27 novembre 1953)

Deux planteurs français, Alfred Magnaudeix et Jean Croute, ont été tués dans la région de Tay-Ninh, à 100 kilomètres à l'ouest de Saïgon, alors qu'ils se rendaient à l'inauguration d'une route. Leur jeep a sauté sur une mine.

M. Magnaudeix fut tué sur le coup. Légèrement atteint, M. Croute tenta de s'enfuir, mais fut tué par le Viet-Minh d'une rafale de mitraillette dans le dos.

Effectif européen de la S.I.P.H. au 31 décembre 1952
Planteurs d'hévéas en Indochine 1939-1954,
Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, p. 343

Société des caoutchoucs de Kompong Thom (S.C.K.T.)

Chamcar-Andong	Magnaudeix (Alfred)(1)	Rapasse, Goetghebeur, Boetti (J.), ass. mécanicien
Chamcar-Loeu		Maupin

(1) Directeur. Remplace Chaigneau démissionnaire le 15-12-1952.

Analyse par groupes de cotation des principales valeurs inscrites à la Bourse de Paris
CAOUTCHOUCS
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 février 1953)

Le domaine des CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM se trouve au Cambodge : 6.000 ha de terres rouges dont 1.336 plantés en dévias. L'absorption — 1948 — des CAOUTCHOUCS DE CHAMCARLOEU leur a apporté un terrain de 6.000 hectares. En 1935. la Société a construit une usine pour la fabrication des feuilles fumées, on 1951

une autre pour la fabrication du crêpe. Capital : 12.375.000 piastres en 41.250 actions de 300 piastres. Dernier bénéfice : 8.481.600 piastres. Dernier dividende : 175 piastres. Dernier cours : 5.250.

Jean-Luc Einaudi,
Viêt-nam !
La guerre d'Indochine 1945-1954
(Le Cherche-Midi, 2001, 254 pages)

Jean Arnold, ancien du CEFEO et de la Sûreté de Saïgon :
[115] À la fin de mon congé, je signai un nouveau contrat de trois ans à la S.I.P.H. Le 1^{er} juillet 1954, ma femme et moi nous partions en avion. Arrivée le 3 juillet à Saïgon. Trois jours après, l'avion de la société nous emmenait au Cambodge. J'étais affecté à la plantation de Chamcar-Andong. La main-d'œuvre, notamment les saigneurs, était tonkinoise à 80 %. C'était l'indépendance. Lorsque j'arrivais à six heures du matin pour l'appel, il y avait un Tonkinois qui haranguait ses camarades. Ça durait une bonne demi-heure. Après ce furent les grèves. En octobre 1954, j'étais affecté de nouveau à la plantation de Bêñ-Cui.

CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 novembre 1955)

L'assemblée extraordinaire qui se tiendra à l'issue de l'ordinaire, le 28 novembre, demandera l'autorisation de transférer le siège social à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

Le conseil, d'autre part, se fera autoriser, sous condition suspensive du transfert effectif du siège social, à porter le capital, en une ou plusieurs fois, jusqu'à 150 millions de francs C.F. A.

19 décembre 1955 : transfert de son siège social de Saïgon à Abidjan

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom
[Desfossés 1956/1808]

Saporta (marquis Gaston. de)(1877-1963)(ép. Marie Rodocanachi, fille d'Emm. Rodocanachi (1859-1934), historien, président du Didot-Bottin, adm. du Laurium et du Garn-Alfaya, cousin de Théodore, président de la Bq indus. de l'AFN)[comm. cptes BIAN], 1792 (Caout. Donai), 1808 (pdt Caout. de Kompong-Thom), 2084 (Sté indus. AFN), 2205 (Didot-Bottin).

Thion de la Chaume (Robert)[1906-1967][fils de René (1877-1940), anc. pdt Bq de l'Indoch.][dir. (1934), puis adm. (1942) SIPH], 313 (pdg Financière du Congo frs), 1736 (Haut et Bas-Congo), 1784 (pdt PROA), 1792 (Caout. Donai), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1807 (adm.-dir. Hts plateaux indoch.), 1808 (adm.-dir. Caout. de Kompong-Thom), 1813 (adm.-dir. SIPH), 1814 (Mimot).

Deschars (Léon)[1881-1955][Fils d'Alfred, banquier (Gay, Rostand, Deschars). Frère cadet d'Edmond (Air liquide). Ép. Suzanne Allard. Dont Simone (Mme Paul Coirre) et Roger. Anc. adm. Société minière et industrielle de Slovénie et Union diamantifère (Brésil)(1928), filiales de la Cie de mines et minerais, des Plantations de Kantroy...], 670 (Graphites de la Sahanavo), 828 (Forges de Clairvaux), 1756 (Cie de la Mamora), 1808 (Kompong-Thom), 1814 (Indoch. de plant. réunies de Mimot), 1852 (BDO).

Grand-Dufay (Roger), 1808 (Kompong-Thom).

Flers de la Motte-Ango (marquis François de)^[x /xx][1902-1986][Fils de Robert de Flers, dramaturge, et de Geneviève Sardou, fille du dramaturge. Petit-fils de Raoul de Flers, sous-préfet, puis administrateur de la Compagnie générale transatlantique et de la Banque transatlantique. Marié à Yvonne de la Quérantonais, nièces de Mmes Octave Homberg et René Thion de la Chaume], 44 (Paternelle-Vie) [l'ancien patron, Laurent du Buit, ayant épousé Geneviève de Flers, sœur du dramaturge], 113 (v.-pdg Bq Indoch.), 163 (pdt Comptoir Lyon-Alemand), 221 (Sudaméris), 237 (CFAT), 305 (SOFFO), 364 (Ch. fer Indochine et du Yunnan), 664 (SLN), 1484 (Salins du Midi), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1805 (Caout. Indoch.), 1807 (pdt Hts plateaux indoch.), 1808 (Kompong-Thom), 1813 (SIPH).

Labbé (Joseph)[Le Caoutchouc manufacturé, 4, r. Belland, Saïgon], 296 (COGISA), 1804 (pdg Caout. Phuoc Hoa), 1808 (Kompong-Thom).

Lejeune (Camille)[1881-1960][Adm. des services civils de l'Indochine (1906-1919), puis dirigeant de sociétés coloniales], 1769 (Exploit. forest. afric.), 1771 (Golfe de Guinée), 1808 (Caout. de Kompong-Thom).

Sailly (Jean de)[Paris, 1906-Neuilly, 2001][Ép. Christiane Gravelin. Insp. fin. Dir. Bq Indoch.], 237 (CFAT), 1513 (Oxygène et acétylène d'Ext.-Orient), 1792 (pdt Caout. Donai 1953-1970), 1804 (Caout. Phuoc Hoa) 1808 (Caout. de Kompong-Thom), 1813 (SIPH)...

Vogüé (Arnaud de)(1904-1988)[fils de Robert (pdt CCNEO, v.-pdt St-Gobain...)], 718 (Prod. chim. et raff. de Berre), 1449 (pdt St-Gobain), 1726 (pdt CCNEO), 1794 (Forêts et sc. Bien-Hoa), 1808 (Caout. de Kompong-Thom), 1813 (SIPH).

Commissaires aux comptes :

Lassalle (E.)[repr. Marseillaise de crédit, selon Coston, *R200F*], 975 (Decauville), 1807 (comm. cptes Hts plateaux IC),, 1808 (comm. cptes Kompong-Thom), 1942 (Agric. de la Crau)[+ Sté alim. Provence, selon Coston, *R200F*].

Walter (L.), 1807 (comm. cptes Hts plateaux IC), 1808 (comm. cptes Kompong-Thom), 1813 (comm. cptes SIPH), 1818 (comm. cptes suppl. Hévéas Xuân-Lôc), 1842 (comm. cptes Manuf. indoch. de cigarettes).

OBJET : Obtention de toutes concessions, plantation, culture de l'hévéa et de tous végétaux ; exploitation de tous terrains, toutes fabriques et tous établissements au Cambodge, en Indochine et autres pays. (Domaine de 6.000 hectares au Cambodge, dont 1.617 plantés en hévéas.)

CAPITAL SOCIAL : 12.375.000 piastres, divisé en 41.250 actions de 300 piastres. À l'origine, 16 millions de fr. converti en piastres indochinoises au taux de 10 fr. pour 1 piastre (assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1946) ; porté en 1947 à 2.460.000 piastres par l'émission de 86.000 actions nouvelles de 10 piastres exclusivement réservées aux porteurs de parts, à raison de 9 actions pour deux parts en annulation de leur titre ; en 1948 à 2.750.000 piastres en création de 28.000 actions (apports) (assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 1948), puis en 1950 à 12.375.000 piastres par l'élévation du nominal des actions de 10 piastres à 30 piastres et 45 piastres. Titres regroupés à partir du 17 septembre 1951.

en milliers de \$	Prod. bruts (C.A.)	Bénéfice nets
1947	290	—
1948	1.117	769
1949	1.577	1.370
1950	608	5.547
1951	960	8.481
1952	310	2.059
1953	347	3.852
1954	—	11.666
1955		

CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juillet 1956)

Les comptes de l'exercice 1955 font apparaître un bénéfice net de 115 millions 249.477,35 de francs CFA correspondant à Riels 23.049.895,47 pour une production de 2.209 t. contre respectivement en 1954 Riels 11.666.023,92 et 1.777 t.

Étant donné qu'il n'a encore été accordé aucun transfert sur le solde des bénéfices de l'exercice 1954, non plus que sur les bénéfices réalisés en 1955, au Cambodge, où se trouvent situées toutes les plantations de la société, le conseil a décidé de ne convoquer l'assemblée générale ordinaire qu'au cours du quatrième trimestre 1956, la fixation éventuelle d'un dividende étant subordonnée aux transferts qui pourraient être reçus avant la date de l'assemblée, de même que la mise en paiement du solde du dividende de l'exercice 1954.

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juillet 1957)

Les comptes qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 24 juillet, à Abidjan, font apparaître un bénéfice net de 105 millions 318.389 francs CFA pour une production de 2.408 tonnes de caoutchouc, contre respectivement en 1955, 115 millions 249.477 francs CFA et 2.209 t.

Il n'est toujours pas possible, et cela depuis 1954, d'obtenir le transfert, même partiel, des bénéfices réalisés au Cambodge. Dans ces conditions et comme pour l'exercice 1955, les bénéfices de l'exercice 1956 ne pourront encore recevoir d'affectation immédiate. Il est proposé de les reporter à nouveau provisoirement. Le solde créditeur du compte profits et pertes comprenant l'intégralité des bénéfices de 1955 et de 1956 s'élève ainsi à 262.357.024 francs CFA.

Cette situation, qui se prolonge, a pour la société et ses actionnaires, de graves conséquences puisque, en dépit de résultats techniques et bénéficiaires très satisfaisants, le manque de trésorerie en France la place dans l'impossibilité de procéder à une répartition que justifieraient amplement son activité et ses profits réels.

Dans le cas où, comme il faut l'espérer, l'Office des Changes cambodgien autoriserait dans un proche avenir le transfert de tout ou partie des bénéfices des exercices 1955 et 1956, les actionnaires seraient convoqués ultérieurement en vue d'un nouvel examen de la situation.

ÉTUDES DE VALEURS
Le caoutchouc et les sociétés de plantations
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1959)

Kompong Thom

La société, qui, le 19 décembre 1955, a décidé le transfert de son siège social de Saïgon à Abidjan, est au capital de 61.875.000 francs C.F.A., divisé en 41.250 actions de 1.500 fr. C.F.A. (la conversion du bilan s'est faite sur la base de 5 francs C.F.A. pour une piastre indochinoise).

Le domaine de la société se trouve au Cambodge, sur la route de Kompong-Cham à Kompong-Thom ; la superficie plantée en hévéas est de 2.778 hectares, dont 1.650 en rendement, répartis en deux secteurs, l'un de 1.730 hectares à Chamcar-Andong, l'autre de 1.047 hectares à Chamcar-Loeu. Le contrôle technique et la gestion

administrative et comptable des plantations sont assurés par l'Indochinoise de Plantations d'hévéas, et, si la production a été quelque peu irrégulière ces dernières années, par contre, de sérieux progrès ont été réalisés dans le domaine du rendement à l'hectare, passé de 963 en 1953 à 1.400 en 1957.

Exercices	Production (en tonnes)
1955	2.209
1956	2.408
1957	2.276
1958	2.135
1959 (1)	385

(1) Premier trimestre seulement.

L'exercice 1957 s'est soldé par un bénéfice net de 41.058.097 fr. C.F.A., contre 105.318.389 en 1956, permettant la distribution d'un dividende net de 600 fr. C.F.A., comme l'année précédente.

1961 : TRANSFERT DU SIÈGE À NOUMÉA



Coll. Olivier Galand

SIÈGE SOCIAL TRANSFÉRÉ À NOUMÉA
CAPITAL-----DEUX FRANCS
DIVISÉ EN ... ACTIONS DE
Assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 1961

SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM
Société anonyme au capital de 12.375.000 piastres indochinoises.
divisé en 41.250 actions de 300 piastres chacune
Statuts déposés chez M^e Bérenger (successeur de M^e Baugé), notaire à Saïgon,
le 13 septembre 1927

Droit de timbre
acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au
Journal officiel
du Viet-Nam
du 14 avril 1953

Siège social à Saïgon

ACTION DE 300 PIASTRES AU PORTEUR
Un administrateur : Édouard de Laboulaye
Un administrateur (ou par délégation) : ?
Breger aîné, Paris

Europe-France-Outremer, octobre 1968 :
— Caoutchouc de Kompong-Thom (filiale de la PROMICI) : 4.949 ha dont 3.327 en
production à Chamcar-Andong et Chamcar-Lœu.
2.135 tonnes de caoutchouc en 1958 (1.293 kg/ha) > 5.250 tonnes en 1967
(1.464 kg/ha).

CAOUTCHOUCS DE KOMPONG-THOM
Arrêt de l'activité au Cambodge
(*Valeurs actuelles*, 20 décembre 1976)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 1975 et a
décidé de compenser la perte de l'exercice, soit 6.032.078 F par une partie de la réserve
spéciale de réévaluation 1973. Elle a, en outre, décidé de virer à la réserve générale le
solde de la réserve spéciale de réévaluation 1973, soit 48.067 F. L'événement essentiel
de l'exercice écoulé a été l'arrêt total de l'activité au Cambodge à compter du 17 avril
1975, date de la prise de Pnom-Penh. Si les biens immobiliers sont probablement en
grande partie intacts, ils sont inaccessibles et il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen
de communiquer à ce sujet avec les nouvelles autorités, les relations diplomatiques
ayant été interrompues entre la France et le Cambodge. Seuls les stocks de caoutchouc,
soit environ 400 tonnes, ont été incendiés.

Dans son rapport, le conseil signale qu'en dépit de cette situation, aucun effort ne
sera négligé pour rechercher une juste réparation de la dépossession ainsi subie.

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :

Filiale à 79,11 % de la SOFFO.

Participations :

14,58 % d'Euronat.

15 % de SODECI (Sté pour le développement de la culture industrielle).
